



# Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde éducative en milieu familial au Québec en 2025

PRINCIPALES DONNÉES DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2024-2025 SOUMIS  
PAR LES DIVISIONS DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS  
À L'ENFANCE

**Coordination des travaux**

Direction du soutien à la conformité et à la qualité

**Rédaction**

BIP Recherche Inc.

**Révision linguistique**

Direction des communications

**Pour information**

Centre des relations avec la clientèle

Ministère de la Famille

600, rue Fullum, 5<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H2K 4S7

Téléphone sans frais : 1 855 336-8568

La version intégrale de ce document est accessible sur [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN 978-2-555-03581-2 (PDF)

# Table des matières

Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde éducative en milieu familial au Québec en 2025 .....	i
Liste des sigles et abréviations.....	1
Structure du réseau des SGEE au Québec.....	2
Introduction .....	3
Démarche méthodologique en bref .....	5
<b>Chapitre 1 Portrait des usagers.....</b>	<b>7</b>
1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services .....	7
1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial.....	9
<b>Chapitre 2 Fonctions et responsabilités des BC.....</b>	<b>10</b>
2.1 Responsabilités des BC .....	10
2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde .....	11
2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE .....	12
2.4 Contraventions à la Loi ou aux règlements par les RSGE.....	13
2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC.....	15
<b>Chapitre 3 CPE et garderies en milieu de travail ou d'études.....</b>	<b>16</b>
3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études.....	18
3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail ou d'études .....	18
<b>Chapitre 4 Garde à horaires atypiques .....</b>	<b>20</b>
4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies .....	20
4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts par les RSGE .....	22
4.3 Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial .....	23
<b>Chapitre 5 Empêchements et signalements au DPJ.....</b>	<b>24</b>
5.1 Empêchements.....	24
5.2 Signalements au DPJ.....	26
<b>Chapitre 6 Refus d'admission, résiliation d'ententes de service et expulsion d'enfants.....</b>	<b>29</b>
6.1 Refus d'admission.....	29
6.2 Résiliation des ententes de services de garde éducatifs et expulsion d'enfants.....	30

<b>Chapitre 7 Personnel de gestion .....</b>	<b>31</b>
7.1    Portrait du personnel de gestion .....	31
7.2    Mouvements du personnel de gestion .....	35
<b>Chapitre 8 Qualité éducative en installation.....</b>	<b>38</b>
8.1    Soutien pédagogique .....	38
8.2    Rencontres du personnel .....	39
8.3    Planification .....	39
8.4    Formation continue .....	40
8.5    Activités d’amélioration de la qualité éducative .....	41
<b>Annexe I Questionnaire CPE 2024-2025 .....</b>	<b>42</b>
<b>Annexe II Questionnaire garderie 2024-2025 .....</b>	<b>97</b>
<b>Annexe III Questionnaire BC 2024-2025 .....</b>	<b>143</b>

## Liste des tableaux

Tableau I	Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places offertes, selon la région administrative, au 31 mars 2025, Québec.....	4
Tableau II	Nombre et proportion de SGEE ayant remis un rapport d'activités, selon le type de SGEE, Québec, 2024-2025.....	6
Tableau III	Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 24 au 30 mars 2025, selon le type de service de garde, Québec .....	7
Tableau IV	Répartition des enfants inscrits en SGEE du 24 au 30 mars 2025, selon leur âge au 30 septembre 2024 et le type de SGEE, Québec .....	8
Tableau V	Répartition des enfants inscrits en SGEE du 24 au 30 mars 2025, selon le type de SGEE et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec .....	9
Tableau VI	Proportion du temps consacré par les BC à diverses responsabilités au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	10
Tableau VII	Répartition, en nombre, des visites des RSGE par type de visite, selon la région administrative, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	11
Tableau VIII	Répartition des contraventions à la Loi ou à ses règlements constatées chez les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste, selon leur nature et leur fréquence, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	13
Tableau IX	Répartition des contraventions à la Loi ou à ses règlements constatées chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, selon leur nature et leur fréquence, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	14
Tableau X	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans le milieu, 24 au 30 mars 2025, Québec .....	16
Tableau XI	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études, selon la région administrative au 31 mars 2025, Québec.....	17
Tableau XII	Proportion des installations de CPE et de garderies situées en milieu de travail ou d'études, selon le soutien offert de la part du milieu au 31 mars 2025, Québec .....	18
Tableau XIII	Proportion des installations de CPE et de garderies situées en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu au 31 mars 2025, Québec .....	18
Tableau XIV	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon le secteur d'activité économique de l'entreprise privée au 31 mars 2025, Québec .....	19

Tableau XV	Répartition des modes de garde atypiques offerts de façon habituelle par les CPE, les GS et les GNS au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et nombre d'enfants accueillis selon chaque mode au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025, Québec .....	20
Tableau XVI	Nombre de CPE, de GS et de GNS ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025, selon le mode de garde et la région administrative, Québec .....	21
Tableau XVII	Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025 selon le mode de garde et la région administrative, Québec .....	22
Tableau XVIII	Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2021 à 2025, Québec.....	23
Tableau XIX	Répartition des membres du CA et du personnel en installation pour lesquels les vérifications policières ont révélé des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement et décision rendue, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	24
Tableau XX	Répartition des renseignements qui ont pu permettre d'établir la présence d'un empêchement selon la catégorie de personnel, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec ....	25
Tableau XXI	Répartition des personnes travaillant ou souhaitant travailler en milieu familial pour lesquelles les vérifications policières ont révélé des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement et décision rendue, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	25
Tableau XXII	Nombre de cas pour lesquels les BC et les CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement, selon le type d'empêchement, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	26
Tableau XXIII	Répartition des signalements effectués par les CPE et les garderies mettant en cause un membre du personnel ou du CA, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	27
Tableau XXIV	Répartition des signalements retenus pour lesquels un SGEE a collaboré avec le DPJ, par type de service et selon la personne visée par le signalement, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	27
Tableau XXV	Répartition du nombre de signalements effectués auprès du DPJ par les BC et les CPE-BC mettant en cause une RSGE, un membre de son personnel ou de son entourage* ainsi que selon le nombre de dossiers auxquels les BC et les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	28

Tableau XXVI	Nombre de CPE et de garderies ayant refusé l'admission à au moins un enfant et nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	29
Tableau XXVII	Répartition, en nombre, des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	29
Tableau XXVIII	Nombre de SGEE en installation ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service et nombre d'ententes de service résiliées, selon le type de SGEE, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	30
Tableau XXIX	Répartition, en nombre, des motifs de résiliation des ententes de service, selon le type de SGEE en installation, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec* .....	30
Tableau XXX	Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les CPE, les CPE-BC et les BC au 31 mars 2025, Québec.....	31
Tableau XXXI	Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les GS et les GNS au 31 mars 2025, Québec .....	32
Tableau XXXII	Répartition des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, au 31 mars 2025, Québec .....	33
Tableau XXXIII	Répartition des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, au 31 mars 2025, Québec.....	34
Tableau XXXIV	Répartition des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté leur SGEE entre le 1 <sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, selon les raisons de leur départ (à l'exception des départs à la retraite), Québec.....	35
Tableau XXXV	Répartition des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté leur SGEE entre le 1 <sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, selon les raisons de leur départ (à l'exception des départs à la retraite), Québec.....	36
Tableau XXXVI	Répartition, en nombre, des retraites progressives et des départs à la retraite ainsi que de l'âge moyen de la retraite des DG et des DA, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	37
Tableau XXXVII	Nombre et proportion d'installations de SGEE selon la présence de personnel affecté au soutien pédagogique ainsi que sa fréquence de travail, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	38
Tableau XXXVIII	Nombre et proportion d'installations de SGEE dont le personnel éducateur a eu des rencontres d'équipe planifiées, fréquence des rencontres et compensation reçue par type de SGEE, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	39
Tableau XXXIX	Nombre et proportion d'installations de CPE, de GS et de GNS dont le personnel éducateur a bénéficié de périodes consacrées à la planification pédagogique, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....	39

<b>Tableau XXXX</b>	<b>Nombre d’installations dont des membres du personnel éducateur ont eu la possibilité de participer à des activités de perfectionnement, selon la fréquence et la compensation reçue par type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec .....</b>	<b>40</b>
<b>Tableau XXXXI</b>	<b>Répartition des SGEE ayant participé à des activités d’amélioration de la qualité éducative ou ayant profité d’un soutien personnalisé visant l’amélioration de la qualité éducative, selon le type de service de garde et la région administrative, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....</b>	<b>41</b>

## Liste des figures

Figure 1 — Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2025 .....	2
Figure 2 — Réseau des SGEE au 31 mars 2025 (données officielles du Ministère), Québec.....	3
Figure 3 — Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 24 au 30 mars 2025 selon leur âge au 30 septembre 2024, Québec .....	7
Figure 4 — Répartition, en pourcentage, des plaintes* visant les RSGE selon la raison, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	12
Figure 5 — Répartition, en pourcentage, des demandes de soutien pédagogique et technique reçues* de la part des RSGE selon la nature de la demande, 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec.....	15

## Liste des sigles et abréviations

BC : bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

CA : conseil d'administration

CAFE : Conception Administrative famille-enfance (l'un des systèmes informatiques du ministère de la Famille, permettant la gestion du réseau des services de garde éducatifs)

CPE : centre de la petite enfance

CPE-BC : centre de la petite enfance rattaché à un ou à plusieurs BC

DA : direction adjointe

DG : direction générale

DPJ : directeur de la protection de la jeunesse

GNS : garderie non subventionnée

GS : garderie subventionnée

Ministère : ministère de la Famille

LSGEE : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

OBNL : organisme à but non lucratif

RSGE : personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

SGEE : service de garde éducatif à l'enfance

## Structure du réseau des SGEE au Québec

Il existe deux grandes catégories de SGEE, soit ceux en installation (installations de CPE, GS et GNS) et ceux en milieu familial coordonnés par un BC et offerts par les RSGE.

Un CPE est un OBNL ou une coopérative, alors qu'une GS ou une GNS est une entreprise privée, généralement à but lucratif. Ces trois types d'installations détiennent un permis délivré par le Ministère. Une RSGE est une travailleuse ou un travailleur autonome détenant une reconnaissance d'un BC et offrant des services de garde dans une résidence privée. Un CPE a un seul permis et peut fournir des services de garde dans une ou plusieurs installations.

Un CPE-BC est un CPE qui détient aussi un agrément de BC, en plus d'un permis pour une ou des installations.

Un CPE n'a pas d'agrément pour coordonner la garde éducative en milieu familial.

Enfin, un permis de garderie ne vise qu'une seule installation. Pour les GS, une même personne ou des personnes liées peuvent avoir d'un à cinq permis de garderie pour un maximum de 500 places subventionnées, tandis que cette limite ne s'applique pas aux GNS.

Figure 1 — Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2025

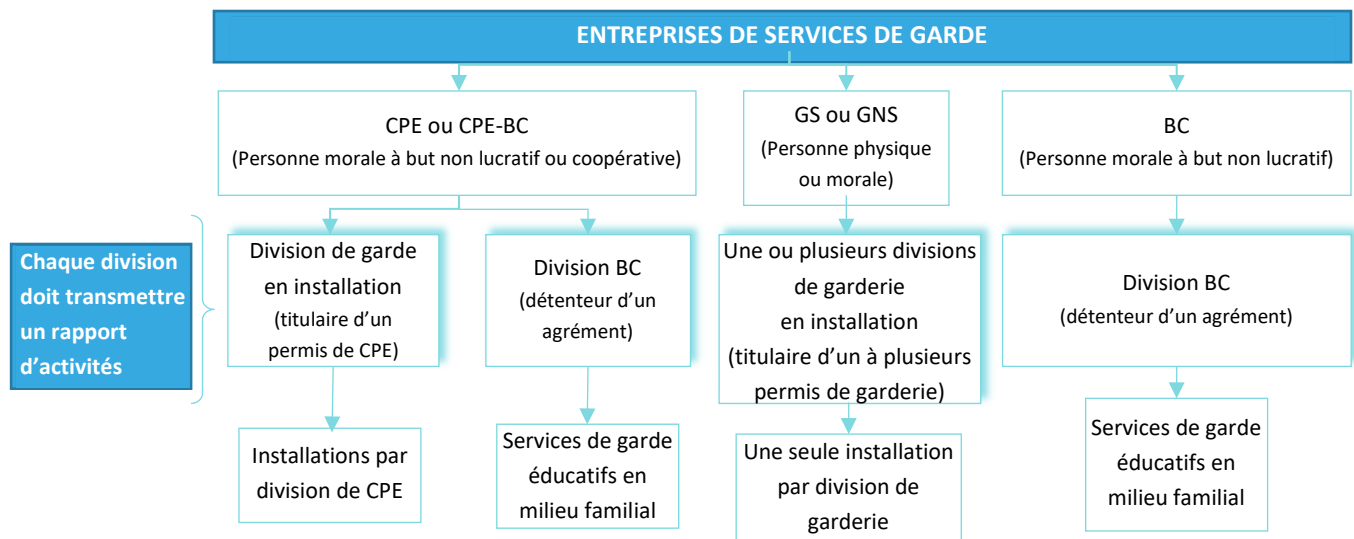
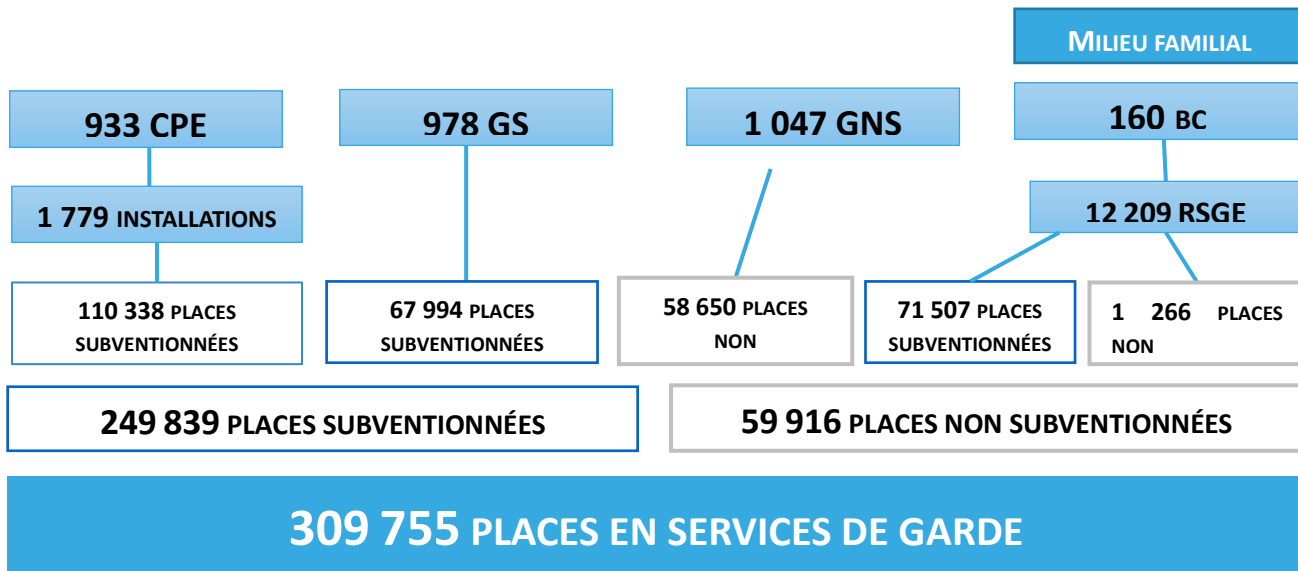


Figure 2 — Réseau des SGEE au 31 mars 2025 (données officielles du Ministère), Québec



## Introduction

Tout titulaire d'un permis de CPE, de GS ou de GNS doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au Ministère un rapport de ses activités<sup>1</sup>. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de BC. Le présent rapport fait état des réponses fournies aux questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve aux annexes I (CPE), II (garderie) et III (BC).

Les données présentées dans l'introduction, à moins d'indications contraires, sont les données officielles du Ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025. À partir du chapitre 1, les données présentées sont des données agrégées produites à partir des réponses fournies par les CPE, les GS, les GNS et les BC ayant soumis leur rapport d'activités.

<sup>1</sup> Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, RLRQ, chapitre S-4.1.1, article 63.

Tableau I

Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places offertes, selon la région administrative, au 31 mars 2025, Québec

Région administrative	Installation de CPE		GS		GNS		Milieu familial		Total	
	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places	Nombre de RSGE	Nombre de places	Nombre de places	%
Bas-Saint-Laurent	55	2 732	3	143	3	158	427	2 200	5 233	1,7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	69	3 641	16	1 083	21	1 191	540	2 796	8 711	2,8 %
Capitale-Nationale	161	9 963	91	5 998	103	6 059	933	5 466	27 486	8,9 %
Mauricie	71	3 856	9	591	10	622	440	2 605	7 674	2,5 %
Estrie	114	6 693	28	2 076	25	1 199	862	4 712	14 680	4,7 %
Montréal	382	25 749	346	23 049	420	21 712	1 643	11 473	81 983	26,5 %
Outaouais	86	5 268	50	3 426	40	2 109	601	3 813	14 616	4,7 %
Abitibi-Témiscamingue	44	2 521	3	172	0	0	271	1 418	4 111	1,3 %
Côte-Nord	36	1 761	0	0	0	0	135	653	2 414	0,8 %
Nord-du-Québec	42	2 563	1	13	1	15	8	45	2 636	0,9 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	29	1 347	1	21	0	0	164	936	2 304	0,7 %
Chaudière-Appalaches	111	6 332	27	1 631	30	1 807	896	4 788	14 558	4,7 %
Laval	62	4 108	66	4 623	89	5 187	599	4 029	17 947	5,8 %
Lanaudière	86	5 991	66	4 916	43	2 693	984	6 001	19 601	6,3 %
Laurentides	100	6 852	63	4 970	74	4 231	1023	5 977	22 030	7,1 %
Montérégie	268	17 586	182	13 624	178	11 045	2 123	12 749	55 004	17,8 %
Centre-du-Québec	63	3 375	26	1 658	10	622	560	3 112	8 767	2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 779</b>	<b>110 338</b>	<b>978</b>	<b>67 994</b>	<b>1 047</b>	<b>58 650</b>	<b>12 209</b>	<b>72 773</b>	<b>309 755</b>	<b>100,0 %</b>

## Démarche méthodologique en bref

Pour l'année financière 2024-2025, les versions Web des questionnaires des rapports d'activités ont été conçues par la firme BIP Recherche. La collecte a été lancée le 6 juin 2025. Seuls les questionnaires remplis par le biais de la plateforme Web sont acceptés et considérés pour la compilation des résultats.

Certaines données présentées dans le présent rapport proviennent du système CAFE, dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC.

Le tableau II présente le nombre de CPE, de GS, de GNS et de BC existants au 31 mars 2025 ainsi que le nombre de SGEE qui ont transmis leur rapport d'activités. Parmi l'ensemble des SGEE, 95 % ont transmis leur rapport d'activités au Ministère; les taux de réponse sont de 96 % pour les CPE, de 98 % pour les GS, de 90 % pour les GNS et de 99 % pour les BC.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 898 CPE (ou 1 720 installations de CPE), les 959 GS, les 945 GNS ainsi que les 159 BC<sup>2</sup> ayant remis un rapport d'activités en 2025. Il est à noter que certaines questions des rapports d'activités des CPE font l'objet de réponses par installation. Dans ce cas, l'expression utilisée est « installation de CPE ». Par ailleurs, les données relatives à un CPE-BC sont comprises dans le rapport soumis par le CPE auquel le BC est lié.

---

<sup>2</sup> Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois pour ne pas doubler l'information. En conséquence, les résultats générés à partir des questions communes aux rapports d'activités des CPE et des BC sont basés sur 159 BC; le nombre de rencontres de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant deux agréments ne peut pas être doublé.

Tableau II

Nombre et proportion de SGEE ayant remis un rapport d'activités, selon le type de SGEE, Québec, 2024-2025

	Nombre de SGEE au 31 mars 2025	Nombre de rapports d'activités reçus	Proportion des SGEE qui ont remis un rapport d'activités (%)
<b>Garde en installation</b>			
CPE	933	898	96,2
GS	978	959	98,1
GNS	1 047	945	90,3
Total – SGEE en installation	<b>2 958</b>	<b>2 802</b>	<b>94,7</b>
<b>Milieu familial</b>			
BC	12	12	100,0
CPE-BC*	148	147	99,3
Total – Milieu familial	160	159	99,4
<b>TOTAL*</b>	<b>2 970</b>	<b>2 814</b>	<b>94,7</b>

\* Puisque le nombre de CPE-BC est compris dans le nombre de CPE, le total ne correspond pas à la somme du nombre total des SGEE en installation et du nombre de BC et CPE-BC.

Les résultats présentés dans ce rapport brossent un portrait de la situation des SGEE pour l'une ou l'autre des possibilités suivantes, à partir des données collectées dans les rapports d'activités 2024-2025 :

- au 31 mars 2025 (date de fin de l'année financière);
- pour la période du 24 au 30 mars 2025 (semaine de référence);
- pour l'année financière du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

La date ou période couverte est précisée pour chacun des tableaux et graphiques.

Les données sur la fréquentation des services de garde durant la semaine de référence sont fondées sur les ententes de service avec les parents (fréquentation prévue) et non sur la présence réelle des enfants.

Dans certains tableaux, il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total, puisque certaines données sont arrondies.

Ce rapport présente les résultats des questionnaires des rapports d'activités sous forme de tableaux et graphiques.

**Mise en garde**

Puisque le taux de réponse est de 95 % pour l'ensemble des répondants, les données présentées ne sont pas exhaustives. De plus, les répondants sont responsables de l'exactitude des données qu'ils soumettent et ces dernières ne font pas l'objet d'une vérification systématique. Il est donc possible que certaines données présentent des écarts avec d'autres données publiées par le Ministère.

# Chapitre 1

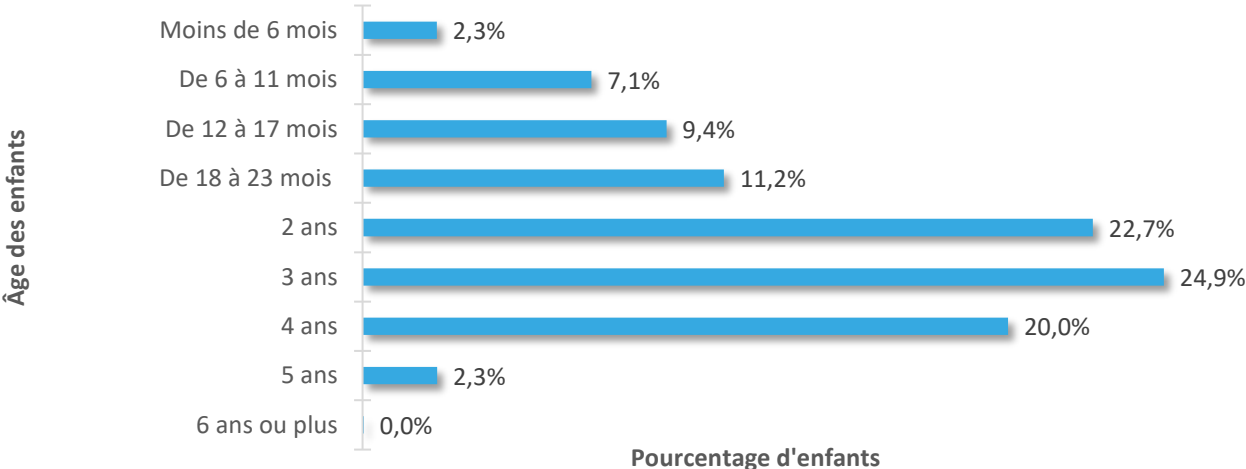
## Portrait des usagers

### 1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services

**Tableau III**  
Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 24 au 30 mars 2025, selon le type de service de garde, Québec

CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
105 626	66 507	43 800	66 299	282 232

**Figure 3 — Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 24 au 30 mars 2025 selon leur âge au 30 septembre 2024, Québec**



**Tableau IV**  
**Répartition des enfants inscrits en SGEE du 24 au 30 mars 2025,**  
**selon leur âge au 30 septembre 2024 et le type de SGEE, Québec**

Groupe d'âge	CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
Moins de 6 mois	1 284	942	721	3 557	6 504
De 6 à 11 mois	5 907	3 875	3 182	7 090	20 054
De 12 à 17 mois	8 797	5 613	4 413	7 815	26 638
De 18 à 23 mois	10 391	7 720	5 770	7 777	31 658
2 ans	23 589	15 022	9 142	16 228	63 981
3 ans	27 756	16 984	10 191	15 271	70 202
4 ans	25 668	14 358	8 291	8 240	56 557
5 ans	2 227	1 978	2 008	311	6 524
6 ans ou plus	7	15	82	10	114
<b>TOTAL</b>	<b>105 626</b>	<b>66 507</b>	<b>43 800</b>	<b>66 299</b>	<b>282 232</b>

## 1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial

**Tableau V**  
**Répartition des enfants inscrits en SGEE du 24 au 30 mars 2025, selon le type de SGEE**  
**et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec**

Fréquentation en nombre de jours par semaine*	CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
1 jour ou moins	196	81	53	176	506
1,5 jour	2	1	80	4	87
2 jours	500	103	153	264	1 020
2,5 jours	9	19	54	451	533
3 jours	671	149	393	445	1 658
3,5 jours	4	0	13	2	19
4 jours	609	94	404	3 338	4 445
4,5 jours	75	161	130	1 190	1 556
5 jours	103 550	65 899	42 515	60 429	272 393
Plus de 5 jours	10	0	5	0	15
<b>TOTAL</b>	<b>105 626</b>	<b>66 507</b>	<b>43 800</b>	<b>66 299</b>	<b>282 232</b>

\* Il s'agit du nombre de jours prévus à l'entente de service.

## Chapitre 2

### Fonctions et responsabilités des BC

Ce chapitre traite d'abord des responsabilités des BC. Il abordera par la suite les visites des lieux où sont offerts les services de garde, les plaintes reçues visant les RSGE, les contraventions aux lois et aux règlements par les RSGE et, finalement, les demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC.

#### 2.1 Responsabilités des BC

**Tableau VI**  
**Proportion du temps consacré par les BC à diverses responsabilités**  
**au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Responsabilité	Moyenne du temps (%)
Assurer le respect des normes déterminées par la loi applicable aux RSGE reconnues par le BC	17,2
Offrir, sur demande, du soutien pédagogique ou technique aux RSGE	15,5
Administrer l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution, le retrait ou la récupération de subventions aux RSGE ou de subventions visées au troisième alinéa de l'article 96 de la LSGEE et assurer la signature et la gestion des ententes ainsi que des documents et renseignements nécessaires à l'administration des subventions	14,2
Administrer le BC	11,5
Accorder, renouveler, suspendre ou révoquer, suivant les cas et les conditions prévus par la loi, la reconnaissance à titre de RSGE	10,8
Offrir de la formation et des activités de perfectionnement aux RSGE	5,1
Déterminer l'admissibilité d'un parent au paiement de la contribution réduite (contribution fixée par le gouvernement en vertu de l'article 82 de la LSGEE)	5,0
Traiter les plaintes concernant les RSGE	4,6
Promouvoir la garde en milieu familial comme mode de prestation de services de garde éducatifs à l'enfance	4,4
Faire de la prospection sur le territoire attribué afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir RSGE	4,1
Rendre disponible aux parents de l'information concernant la prestation de services de garde en milieu familial	3,2
Répartir, entre les RSGE, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les places donnant droit à des services de garde subventionnés	3,1
Créer et mettre en œuvre des projets pilotes	0,7
Autres	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

## 2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde

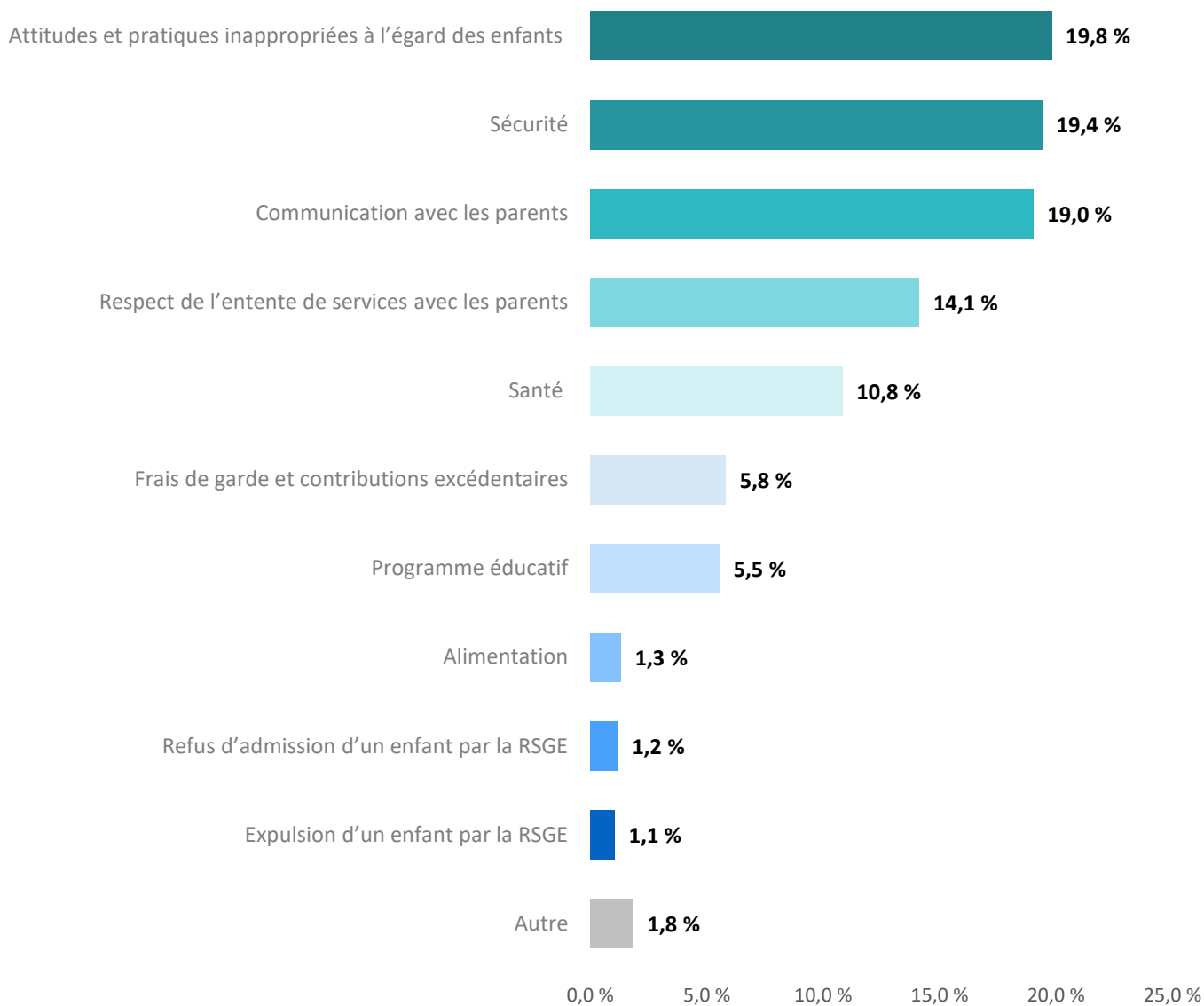
L'article 86 du RSGEE précise que le BC doit effectuer annuellement trois visites à l'improviste de la résidence où sont offerts les services de garde par la RSGE pendant la prestation des services, afin de s'assurer que celle-ci respecte la loi et les règlements. Le BC peut également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte de même que des visites de suivi lorsqu'il constate qu'il y a eu contravention à la LSGEE ou à ses règlements.

**Tableau VII**  
Répartition, en nombre, des visites des RSGE par type de visite, selon la région administrative,  
1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Région administrative	N <sup>bre</sup> de RSGE	N <sup>bre</sup> de visites à l'improviste	N <sup>bre</sup> de visites à la suite d'une plainte	N <sup>bre</sup> de visites à la suite d'une contravention constatée
Bas-Saint-Laurent	427	1 067	17	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	543	1 330	10	24
Capitale-Nationale	956	2 526	74	95
Mauricie	448	1 173	12	50
Estrie	894	2 272	33	30
Montréal	1 626	4 303	30	176
Outaouais	566	1 485	37	153
Abitibi-Témiscamingue	176	517	3	5
Côte-Nord	138	303	4	5
Nord-du-Québec	7	15	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	170	465	11	19
Chaudière-Appalaches	831	2 331	40	116
Laval	602	1 726	12	66
Lanaudière	975	2 816	51	178
Laurentides	1 032	2 810	53	75
Montérégie	2 021	5 023	69	156
Centre-du-Québec	520	1 544	10	71
<b>TOTAL</b>	<b>11 932</b>	<b>31 706</b>	<b>466</b>	<b>1 219</b>

## 2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE

Figure 4 — Répartition, en pourcentage, des plaintes\* visant les RSGE selon la raison, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec



\* Les pourcentages sont basés sur un nombre de 757 plaintes.

## 2.4 Contraventions à la Loi ou aux règlements par les RSGE

**Tableau VIII**  
**Répartition des contraventions à la Loi ou à ses règlements constatées chez les RSGE**  
**dans le cadre d'une visite à l'improviste, selon leur nature et leur fréquence,**  
**1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

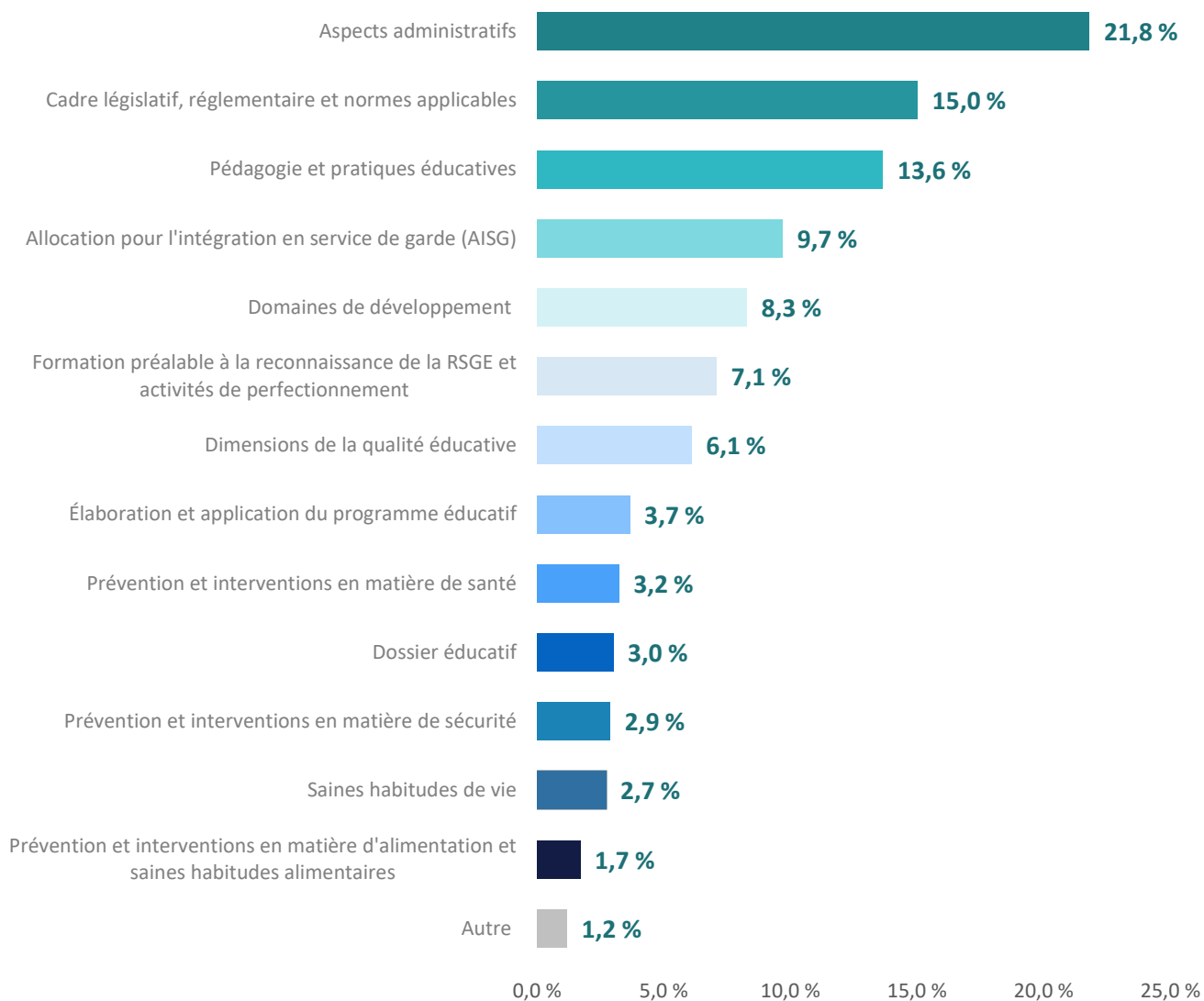
Nature de la contravention	Contravention constatée au moins une fois (%)
Médicaments, produits naturels, produits toxiques et produits d'entretien	75,3
Conditions de la reconnaissance	63,0
Accès aux lieux où sont offerts les services de garde éducatifs, sécurité, salubrité et santé (autres que liées aux médicaments ou aux produits toxiques ou d'entretien)	62,3
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	62,3
Lieux où sont offerts les services de garde éducatifs, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial	56,5
Dossier éducatif de l'enfant	46,1
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	22,7
Application du programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	18,2
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	5,8
Communication avec les parents	5,8
Autres (respect de l'entente de services, sorties ou jeux extérieurs, enjeux légaux)	16,2

**Tableau IX**  
**Répartition des contraventions à la Loi ou à ses règlements constatées chez les RSGE**  
**dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, selon leur nature et leur fréquence,**  
**1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Nature de la contravention	Contravention constatée au moins une fois (%)
Accès aux lieux où sont offerts les services de garde éducatifs, sécurité, salubrité et santé (autres que liées aux médicaments ou aux produits toxiques ou d'entretien)	38,9
Application du programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	38,9
Communication avec les parents	34,7
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	31,9
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	29,9
Conditions de la reconnaissance	28,5
Lieux où sont offerts les services de garde éducatifs, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial	20,1
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	18,1
Médicaments, produits naturels, produits toxiques et produits d'entretien	16,7
Dossier éducatif de l'enfant	9,0
Autres (respect de l'entente de services, sorties ou jeux extérieurs, enjeux légaux)	15,3

## 2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC

Figure 5 — Répartition, en pourcentage, des demandes de soutien pédagogique et technique reçues\* de la part des RSGE selon la nature de la demande, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec



\* Les pourcentages sont basés sur un nombre de 156 384 demandes de soutien pédagogique et technique reçues.

## Chapitre 3

### CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Une installation en milieu de travail ou d'études se définit comme une installation située sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et accordant, dans sa politique d'admission, la priorité aux personnes qui travaillent ou qui étudient dans ce lieu.

Tableau X

Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans le milieu, 24 au 30 mars 2025, Québec

Proportion d'enfants	Installation de CPE		GS		GNS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	15	4,2	2	6,5	5	16,7
De 1 % à moins de 25 %	117	32,7	15	48,4	15	50,0
De 25 % à moins de 50 %	59	16,5	5	16,1	4	13,3
De 50 % à moins de 75 %	53	14,8	6	19,4	4	13,3
De 75 % à moins de 100 %	87	24,3	0	0,0	1	3,3
100 %	27	7,5	3	9,7	1	3,3

**Tableau XI**  
**Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études,**  
**selon la région administrative au 31 mars 2025, Québec**

Région	Installation de CPE			GS			GNS			Nbre total en milieu de travail ou d'études
	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	
Bas-Saint-Laurent	11	53	20,8	0	3	0,0	0	3	0,0	11
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13	69	18,8	2	15	13,3	0	19	0,0	15
Capitale-Nationale	40	160	25,0	2	90	2,2	7	99	7,1	49
Mauricie	15	67	22,4	0	9	0,0	0	10	0,0	15
Estrie	22	114	19,3	2	28	7,1	3	24	12,5	27
Montréal	113	377	30,0	8	342	2,3	13	363	3,6	134
Outaouais	20	84	23,8	1	48	2,1	0	32	0,0	21
Abitibi-Témiscamingue	9	41	22,0	0	2	0,0	0	0	0,0	9
Côte-Nord	5	36	13,9	0	0	0,0	0	0	0,0	5
Nord-du-Québec	0	16	0,0	0	0	0,0	0	1	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	29	6,9	0	1	0,0	0	0	0,0	2
Chaudière-Appalaches	16	106	15,1	0	25	0,0	0	28	0,0	16
Laval	16	62	25,8	2	66	3,0	2	79	2,5	20
Lanaudière	11	84	13,1	2	65	3,1	0	40	0,0	13
Laurentides	12	97	12,4	0	61	0,0	1	69	1,4	13
Montérégie	36	265	13,6	8	178	4,5	4	169	2,4	48
Centre-du-Québec	17	60	28,3	4	26	15,4	0	9	0,0	21
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>1 720</b>	<b>20,8</b>	<b>31</b>	<b>959</b>	<b>3,2</b>	<b>30</b>	<b>945</b>	<b>3,2</b>	<b>419</b>

### 3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études

Tableau XII

Proportion des installations de CPE et de garderies situées en milieu de travail ou d'études, selon le soutien offert de la part du milieu au 31 mars 2025, Québec

Soutien offert	Installation de CPE		GS		GNS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	40	11,2	11	35,5	16	53,3
Soutien administratif	76	21,2	11	35,5	8	26,7
Soutien financier	279	77,9	13	41,9	8	26,7
Soutien technique	69	19,3	9	29,0	11	36,7
Soutien aux activités récréatives	107	29,9	6	19,4	7	23,3
Soutien à l'entretien	164	45,8	8	25,8	9	30,0
Autre type de soutien	3	0,8	0	0,0	0	0,0

Note : Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs types de soutien par installation. Le nombre total d'installations pour établir les pourcentages est de 358.

### 3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail ou d'études

Tableau XIII

Proportion des installations de CPE et de garderies situées en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu au 31 mars 2025, Québec

Secteur du milieu de travail	Installation de CPE		GS		GNS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réseau de la santé et des services sociaux	100	27,9	7	22,6	8	26,7
Réseau de l'éducation	129	36,0	14	45,2	19	63,3
Fonction publique	40	11,2	5	16,1	1	3,3
Entreprise privée	77	21,5	11	35,5	6	20,0
Regroupement de milieux de travail ou d'études*	16	4,5	1	3,2	0	0,0
Organisme communautaire	18	5,0	2	6,5	4	13,3

\* Une installation est liée à un regroupement de milieux de travail ou d'études si un lien est établi avec un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel ou une tour de bureaux, par exemple). Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs par installation. Le nombre total d'installations pour établir les pourcentages est de 380.

**Tableau XIV**  
**Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études**  
**selon le secteur d'activité économique de l'entreprise privée au 31 mars 2025, Québec**

Secteur d'activité économique de l'entreprise (SCIAN <sup>3</sup> 2022)	Nombre d'installations de CPE	Nombre de GS	Nombre de GNS
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	0	1	1
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	6	1	0
Services publics	2	0	0
Construction	2	4	2
Fabrication	35	3	0
Commerce de gros	8	1	0
Commerce de détail	5	2	0
Transport et entreposage	2	1	0
Industrie de l'information et industrie culturelle	3	1	0
Finance et assurances	12	1	0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2	0	0
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	3	2
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	1	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0	1	0
Services d'enseignement	0	1	0
Soins de santé et assistance sociale	2	1	1
Arts, spectacles et loisirs	1	0	1
Services d'hébergement et de restauration	2	0	0
Autres services (sauf les administrations publiques)	2	1	2

Note : Les répondants pouvaient inscrire plus d'un secteur d'activité par installation.

<sup>3</sup> SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

## Chapitre 4

### Garde à horaires atypiques

La garde à horaires atypiques correspond aux services offerts en dehors de l'horaire habituel à temps plein de cinq jours, du lundi au vendredi, entre 7 heures et 18 heures. Les services de garde sont offerts selon des horaires non usuels (fréquentation le soir après 18 heures, la nuit, la fin de semaine ou le matin avant 7 heures) et la fréquentation peut être à temps partiel (par blocs d'heures/demi-journées, horaires rotatifs/cycliques ou variables, sur appel/sur demande).

#### 4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies

Tableau XV

Répartition des modes de garde atypiques offerts de façon habituelle par les CPE, les GS et les GNS au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et nombre d'enfants accueillis selon chaque mode au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025, Québec

Mode de garde	Installation de CPE			GS			GNS			Total		
	Nbre d'inst.	% d'inst.	Nbre d'enfants	Nbre d'inst.	% d'inst.	Nbre d'enfants	Nbre d'inst.	% d'inst.	Nbre d'enfants	Nbre d'inst.	% d'inst.	Nbre d'enfants
Soir	6	0,5	172	18	4,8	334	9	2,2	6	33	1,7	512
Nuit	0	0,0	0	1	0,3	0	4	1,0	0	5	0,3	0
Samedi uniquement	0	0,0	0	0	0,0	0	1	0,2	10	1	0,1	10
Dimanche uniquement	0	0,0	0	0	0,0	0	2	0,5	0	2	0,1	0
Samedi et dimanche	4	0,4	48	5	1,3	14	9	2,2	9	18	1,0	71
Sur appel	401	36,2	732	154	40,8	302	55	13,6	84	610	32,3	1 118
Demi-journée	6	0,5	52	5	1,3	1	23	5,7	128	34	1,8	181
Temps partiel	691	62,4	2 066	194	51,5	608	301	74,5	1 280	1 186	62,8	3 954
<b>TOTAL</b>	<b>1 108</b>	<b>100,0</b>	<b>3 070</b>	<b>377</b>	<b>100,0</b>	<b>1 259</b>	<b>404</b>	<b>100,0</b>	<b>1 517</b>	<b>1 889</b>	<b>100,0</b>	<b>5 846</b>

Tableau XVI

**Nombre de CPE, de GS et de GNS ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025, selon le mode de garde et la région administrative, Québec**

	Soir		Nuit		Samedi uniquement*		Dimanche uniquement*		Samedi et dimanche		Sur appel		Programme atypique à la demi-journée		Temps partiel	
	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant	SGEE	Enfant
<b>Région administrative</b>																
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	37	0	0	34	113
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	14	0	0	0	0	0	0	1	12	23	56	0	0	66	218
Capitale-Nationale	6	165	0	0	0	0	0	0	3	26	78	117	2	12	136	346
Mauricie	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	43	87	0	0	41	107
Estrie	5	203	0	0	0	0	0	0	1	0	57	68	0	0	85	285
Montréal	8	71	2	0	1	10	0	0	7	9	56	277	22	113	213	861
Outaouais	2	2	0	0	0	0	0	0	1	0	20	29	1	1	20	33
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	31	0	0	24	89
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	10	0	0	8	17
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	16	0	0	12	21
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	16	0	0	12	16
Chaudière-Appalaches	2	21	1	0	0	0	0	0	1	10	52	46	0	0	83	264
Laval	2	0	2	0	0	0	0	0	3	0	18	18	2	0	62	187
Lanaudière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	57	2	0	74	311
Laurentides	2	1	0	0	0	0	2	0	1	14	57	128	3	2	75	310
Montérégie	4	25	0	0	0	0	0	0	0	0	66	76	1	52	183	592
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	49	1	1	58	184
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>512</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>71</b>	<b>610</b>	<b>1 118</b>	<b>34</b>	<b>181</b>	<b>1 186</b>	<b>3 954</b>

\* Un enfant pourrait fréquenter uniquement le samedi un service de garde pourtant ouvert le samedi et le dimanche.

## 4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts par les RSGE

Tableau XVII

Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 24 au 30 mars 2025 selon le mode de garde et la région administrative, Québec

Région administrative	Soir		Nuit		Fin de semaine		Sur appel		Programme atypique à la demi-journée		Temps partiel	
	RSGE	Enfant	RSGE	Enfant	RSGE	Enfant	RSGE	Enfant	RSGE	Enfant	RSGE	Enfant
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	20	22	0	0	52	341
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	15	2	2	1	2	6	7	0	0	65	292
Capitale-Nationale	11	50	0	0	1	1	3	2	0	0	106	904
Mauricie	1	0	0	0	0	0	11	10	0	0	56	376
Estrie	4	13	0	0	0	0	7	8	0	0	125	570
Montréal	40	102	0	0	13	30	3	4	0	0	17	38
Outaouais	2	3	0	0	0	0	7	10	0	0	14	136
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	35	168
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	4	5	0	0	9	111
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	12	256
Chaudière-Appalaches	1	0	0	0	0	0	20	19	0	0	121	602
Laval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	43
Lanaudière	1	4	0	0	0	0	6	6	0	0	35	796
Laurentides	14	35	2	1	12	80	34	63	0	0	89	326
Montérégie	7	38	2	0	1	1	22	30	0	0	94	534
Centre-du-Québec	1	5	0	0	0	0	5	5	0	0	74	376
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>265</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>114</b>	<b>153</b>	<b>196</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>916</b>	<b>5 870</b>

### 4.3 Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial

Tableau XVIII

Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2021 à 2025, Québec

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Installation de CPE</b>					
Soir	0,6	0,6	0,4	0,3	0,3
Nuit	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Fin de semaine	0,4*	0,4*	0,3*	0,2*	0,2*
Sur appel	28,1	25,2	23,3	24,2	23,3
Temps partiel	61,9	53,7	49,4	46,3	40,2
Demi-journée	0,6	1,3	0,7	0,9	0,3
<b>Garderie</b>					
Soir	1,5	1,9	2,1	1,2	1,4
Nuit	0,2	0,3	0,7	0,1	0,3
Fin de semaine	1,2*	1,4*	1,2*	0,6*	0,9*
Sur appel	11,8	11,6	11,7	10,4	11,0
Temps partiel	41,9	38,0	32,0	37,8	26,0
Demi-journée	2,1	2,3	2,4	1,6	1,5
<b>Milieu familial</b>					
Soir	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7
Nuit	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Sur appel	2,5	2,2	1,9	1,5	1,3
Temps partiel	10,3	9,0	9,9	9,1	7,7
Demi-journée	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0

\* Nous avons additionné les catégories du samedi uniquement, du dimanche uniquement et du samedi et du dimanche afin de rendre l'information comparable à celle des années antérieures. Ces catégories sont regroupées sous le vocable « fin de semaine ».

## Chapitre 5

### Empêchements et signalements au DPJ

#### 5.1 Empêchements

Toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement d'un SGEE doivent faire l'objet d'une vérification d'absence d'empêchement. Un empêchement correspond à tout comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants. Il peut s'agir notamment d'une mise en accusation ou d'une condamnation pour une infraction ou de tout acte criminel ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un SGEE.

**Tableau XIX**  
**Répartition des membres du CA et du personnel en installation pour lesquels les vérifications policières ont révélé des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement et décision rendue, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

	Nombre total de personnes pour lesquelles des renseignements pouvant révéler un empêchement ont été reçus			Nombre de cas soumis au Comité d'examen des empêchements			Refus, retrait de la personne			Acceptation, maintien de la personne		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Membre du CA, propriétaire ou actionnaire	21	2	0	15	2	0	0	0	0	21	2	0

	Nombre total de personnes pour lesquelles des renseignements pouvant révéler un empêchement ont été reçus			Congédiement, démission, non-empauche			Maintien en emploi		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Personnel de gestion	3	7	7	0	2	1	3	5	6
Personnel éducateur	110	85	50	22	25	14	88	60	36
Autre membre du personnel	38	9	7	7	2	4	31	7	3

**Tableau XX**  
**Répartition des renseignements qui ont pu permettre d'établir la présence d'un empêchement**  
**selon la catégorie de personnel, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Catégorie	Violence			Vol, fraude			Drogue			Inconduite à caractère sexuel			Négligence criminelle			Conduite automobile			Autre			TOTAL		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Personnel de gestion	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	6	3	3	7	7
Personnel éducateur	10	6	12	9	9	4	4	5	1	1	0	0	1	0	0	51	21	9	34	44	24	110	85	50
Autre membre du personnel	3	1	0	4	0	1	2	2	1	2	0	0	0	0	0	12	4	0	15	2	5	38	9	7
Membre du CA, propriétaire ou actionnaire	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	9	1	0	9	0	0	21	2	0

**Tableau XXI**  
**Répartition des personnes travaillant ou souhaitant travailler en milieu familial pour lesquelles**  
**les vérifications policières ont révélé des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence**  
**d'un empêchement et décision rendue, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Catégorie	Nombre total de renseignements	Non-reconnaissance	Délivrance d'une reconnaissance
Personne intéressée à devenir RSGE	38	5	33

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation	Maintien de la reconnaissance
RSGE	54	9	45

Catégorie	Nombre total de renseignements	Congédiement ou non-embauche par la RSGE	Maintien en fonction par la RSGE
Personne assistante	19	2	17

Catégorie	Nombre total de renseignements	Congédiement ou non-embauche par la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Remplaçant(e) occasionnel (le)	19	1	18

Catégorie	Nombre total de renseignements	Congédiement ou non-embauche par la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Stagiaire ou bénévole majeur(e)	3	0	3

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation de la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Personne résidant au domicile	206	8	198

**Tableau XXII**  
**Nombre de cas pour lesquels les BC et les CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement, selon le type d'empêchement, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Catégorie	Violence	Vol, fraude	Drogue	Inconduite à caractère sexuel	Négligence criminelle	Conduite automobile	Autre	TOTAL
Personne intéressée à devenir RSGE	10	9	1	0	0	12	6	38
RSGE	17	7	0	0	1	11	18	54
Personne assistante	4	6	1	0	0	5	3	19
Remplaçant(e) occasionnel (le)	1	7	1	2	0	3	5	19
Stagiaire ou bénévole majeur(e)	1	0	0	0	0	1	1	3
Personne résidant au domicile	32	38	15	9	2	69	41	206
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>67</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>101</b>	<b>74</b>	<b>339</b>

## 5.2 Signalements au DPJ

La *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit l'obligation pour tout professionnel, dans l'exercice de ses fonctions, de signaler sans délai au DPJ toute situation présentant un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou pourrait être considéré comme compromis. Cette obligation incombe notamment à toute personne travaillant dans un SGEE et à toute autre personne qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis pour des motifs d'abus sexuel ou physique ou de négligence grave.

Tableau XXIII

Répartition des signalements effectués par les CPE et les garderies mettant en cause un membre du personnel ou du CA, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Nombre de signalements	CPE		GS		GNS	
	Membre du personnel	Membre du CA	Membre du personnel	Membre du CA	Membre du personnel	Membre du CA
Aucun	870	894	936	958	917	938
1	23	3	19	1	18	3
2	4	0	3	0	4	2
3	1	0	0	0	4	1
4	0	1	1	0	0	0
5	0	0	0	0	0	1
6 ou plus	0	0	0	0	2	0
<b>Total de signalements</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>29</b>

Tableau XXIV

Répartition des signalements retenus pour lesquels un SGEE a collaboré avec le DPJ, par type de service et selon la personne visée par le signalement, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Nombre de signalements	CPE		GS		GNS	
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur
Aucun	876	896	943	958	926	941
1	19	2	13	1	14	4
2	3	0	2	0	3	0
3	0	0	0	0	2	0
4	0	0	1	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
6 ou plus	0	0	0	0	0	0
<b>Total de signalements</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>4</b>

Tableau XXV

Répartition du nombre de signalements effectués auprès du DPJ par les BC et les CPE-BC mettant en cause une RSGE, un membre de son personnel ou de son entourage\* ainsi que selon le nombre de dossiers auxquels les BC et les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Nombre de signalements	Signalement effectué par le BC ou le CPE-BC auprès du DPJ			Dossier auquel le BC ou le CPE-BC a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		
	RSGE	Membre du personnel	Membre de l'entourage	RSGE	Membre du personnel	Membre de l'entourage
Aucun	128	152	146	116	148	145
1	24	7	13	31	11	14
2	6	0	0	9	0	0
3	1	0	0	3	0	0
4	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0
6 ou plus	0	0	0	0	0	0
<b>Total de signalements</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>11</b>	<b>14</b>

\* L'entourage de la RSGE est composé de toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSGE offre ou entend offrir des services de garde éducatifs en milieu familial.

## Chapitre 6

# Refus d'admission, résiliation d'ententes de service et expulsion d'enfants

### 6.1 Refus d'admission

Le refus d'admission survient généralement lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit au Portail d'inscription aux services de garde dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons.

**Tableau XXVI**

**Nombre de CPE et de garderies ayant refusé l'admission à au moins un enfant et nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

	CPE	GS	GNS	TOTAL
Nombre de SGEE ayant refusé l'admission à au moins un enfant	58	10	12	80
Nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée	92	13	26	131

**Tableau XXVII**

**Répartition, en nombre, des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Motif du refus d'admission	CPE	GS	GNS	TOTAL
L'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite.	13	3	9	25
L'enfant a des besoins particuliers qui nécessitent des soins que le CPE ou la garderie n'est pas en mesure de lui offrir.	69	6	11	86
Les parents n'ont pas fourni les documents requis pour l'inscription de leur enfant.	9	0	0	9
Autres raisons	1	4	6	11

## 6.2 Résiliation des ententes de services de garde éducatifs et expulsion d'enfants

Chaque enfant fait l'objet d'une entente de service. Ainsi, chaque fois qu'un enfant est expulsé d'un SGEE, son entente est résiliée.

**Tableau XXVIII**

**Nombre de SGEE en installation ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service et nombre d'ententes de service résiliées, selon le type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

Résiliation d'entente ou expulsion d'enfant	CPE	GS	GNS	TOTAL
Nombre de SGEE ayant procédé à au moins une résiliation d'entente	142	112	63	317
Nombre d'ententes résiliées	209	141	84	434

**Tableau XXIX**

**Répartition, en nombre, des motifs de résiliation des ententes de service, selon le type de SGEE en installation, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec\***

Motif de résiliation de l'entente	CPE	GS	GNS	TOTAL
La sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au SGEE sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que le SGEE ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation.	45	55	18	118
Le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger.	49	15	23	87
À la suite de l'élaboration, en collaboration avec le parent, d'un plan d'intervention visant à répondre aux besoins de l'enfant et incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS, il est manifeste que les ressources du SGEE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier.	25	18	22	65
Le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle du SGEE (ex. : acte de violence).	22	16	5	43
À la suite de l'élaboration, en collaboration avec le parent, d'un plan d'intervention ou d'un plan d'intégration lié à l'octroi de l'allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources du SGEE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier.	22	17	0	39
Le taux d'absentéisme de l'enfant est trop élevé.	22	3	2	27
Le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement du SGEE (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature de l'entente).	11	8	5	24
À la suite de l'élaboration, en collaboration avec le parent, d'un plan d'intervention établi pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à son application du plan d'intervention ou à son élaboration.	9	7	6	22
Le SGEE, par l'organisation de ses services, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant).	1	2	2	5
Autres motifs	3	0	1	4

\* Note : Les répondants pouvaient nommer plus d'un motif.

## Chapitre 7

### Personnel de gestion

#### 7.1 Portrait du personnel de gestion

**Tableau XXX**  
Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les CPE, les CPE-BC et les BC au 31 mars 2025, Québec

Poste de direction	CPE	CPE- BC	BC
	Nombre de membres		
DG	737	142	12
DA à l'administration	204	70	0
DA à la gestion d'une installation	512	199	-
DA à la coordination d'un BC	-	72	3
DA à la pédagogie	214	46	0
Autres types de DA	47	19	0
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des SGEE en général</b>			
DG	14,1	14,0	11,3
DA	7,6	7,7	13,3
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le SGEE actuel</b>			
DG	10,6	11,9	9,5
DA	5,6	6,4	9,7

**Tableau XXXI**  
**Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA**  
**et nombre moyen d'années d'expérience dans les GS et les GNS au 31 mars 2025, Québec**

Poste de direction	GS	GNS
	Nombre de membres	
DG	893	855
DA à l'administration	351	274
DA à la pédagogie	97	72
Autres types de DA	100	82
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des SGEE en général</b>		
DG	17,2	18,9
DA	9,6	12,3
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le SGEE actuel</b>		
DG	11,8	16,1
DA	7,3	10,8

**Tableau XXXII**  
**Répartition des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE,**  
**au 31 mars 2025, Québec**

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DG						
		CPE	CPE-BC	BC	GS	GNS	Total	%
<b>Gestion, administration ou ressources humaines</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	26	1	1	43	50	121	10,3
	Certificat d'études collégiales (CEC)	3	3	0	5	2	13	1,1
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	27	4	0	30	48	109	9,3
	Certificat universitaire	241	40	5	47	31	364	31,0
	Programme court universitaire	13	5	0	6	6	30	2,6
	Baccalauréat	82	25	1	93	104	305	26,0
	Diplôme d'études supérieures	67	25	3	77	61	233	19,8
	<b>TOTAL*</b>	<b>459</b>	<b>103</b>	<b>10</b>	<b>301</b>	<b>302</b>	<b>1 175</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance, service à l'enfance autochtone, etc.</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	49	9	1	157	151	367	27,3
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	0	0	5	6	16	1,2
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	154	31	0	83	94	362	26,9
	Certificat universitaire	77	10	2	33	64	186	13,8
	Programme court universitaire	13	0	0	6	4	23	1,7
	Baccalauréat	108	14	3	86	100	311	23,1
	Diplôme d'études supérieures	14	1	0	27	38	80	5,9
	<b>TOTAL*</b>	<b>420</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>397</b>	<b>457</b>	<b>1 345</b>	<b>100,0</b>
<b>Domaine de formation lié aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, etc.)</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	3	0	0	5	9	17	4,9
	Certificat d'études collégiales (CEC)	0	0	0	1	0	1	0,3
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	28	8	1	13	25	75	21,6
	Certificat universitaire	22	2	0	6	14	44	12,7
	Programme court universitaire	4	0	0	2	6	12	3,5
	Baccalauréat	59	15	3	39	39	155	44,7
	Diplôme d'études supérieures	16	1	0	12	14	43	12,4
	<b>TOTAL*</b>	<b>132</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>78</b>	<b>107</b>	<b>347</b>	<b>100,0</b>
<b>Tout autre domaine de formation</b>	Diplôme d'études secondaires (DES)	5	0	1	10	18	34	6,9
	Attestation d'études collégiales (AEC)	6	2	0	27	14	49	10,0
	Certificat d'études collégiales (CEC)	2	0	0	6	6	14	2,8
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	20	3	0	42	31	96	19,5
	Certificat universitaire	16	1	0	12	13	42	8,5
	Programme court universitaire	2	0	0	3	4	9	1,8
	Baccalauréat	35	7	0	69	60	171	34,8
	Diplôme d'études supérieures	16	2	0	35	24	77	15,7
	<b>TOTAL*</b>	<b>102</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>204</b>	<b>170</b>	<b>492</b>	<b>100,0</b>

\* Note : Les répondants peuvent avoir indiqué plus d'un domaine d'études.

**Tableau XXXIII**  
**Répartition des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE,**  
**au 31 mars 2025, Québec**

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DA						
		CPE	CPE-BC	BC	GS	GNS	Total	%
<b>Gestion, administration ou ressources humaines</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	38	12	0	27	22	99	12,8
	Certificat d'études collégiales (CEC)	3	0	0	3	1	7	0,9
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	32	16	0	13	13	74	9,6
	Certificat universitaire	235	83	2	23	14	357	46,1
	Programme court universitaire	11	6	0	4	8	29	3,7
	Baccalauréat	53	28	0	45	32	158	20,4
	Diplôme d'études supérieures	4	8	0	20	18	50	6,5
	<b>TOTAL*</b>	<b>376</b>	<b>153</b>	<b>2</b>	<b>135</b>	<b>108</b>	<b>774</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance, service à l'enfance autochtone, etc.</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	83	39	1	104	101	328	22,8
	Certificat d'études collégiales (CEC)	6	4	0	1	2	13	0,9
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	264	90	1	105	61	521	36,2
	Certificat universitaire	190	63	0	26	14	293	20,4
	Programme court universitaire	7	6	0	1	1	15	1,0
	Baccalauréat	91	52	0	49	44	236	16,4
	Diplôme d'études supérieures	8	5	0	11	8	32	2,2
	<b>TOTAL*</b>	<b>649</b>	<b>259</b>	<b>2</b>	<b>297</b>	<b>231</b>	<b>1438</b>	<b>100,0</b>
<b>Domaine de formation lié aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, etc.)</b>	Attestation d'études collégiales (AEC)	1	2	0	1	3	7	3,4
	Certificat d'études collégiales (CEC)	1	0	0	0	1	2	1,0
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	33	9	0	7	10	59	28,4
	Certificat universitaire	14	6	0	5	4	29	13,9
	Programme court universitaire	2	0	0	0	2	4	1,9
	Baccalauréat	39	14	0	19	16	88	42,3
	Diplôme d'études supérieures	4	2	0	8	5	19	9,1
	<b>TOTAL*</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>208</b>	<b>100,0</b>
<b>Tout autre domaine de formation</b>	Diplôme d'études secondaires (DES)	17	4	0	9	9	39	11,9
	Attestation d'études collégiales (AEC)	16	5	0	12	10	43	13,1
	Certificat d'études collégiales (CEC)	2	3	0	1	2	8	2,4
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	27	9	0	32	14	82	25,1
	Certificat universitaire	12	6	0	8	2	28	8,6
	Programme court universitaire	1	0	0	1	3	5	1,5
	Baccalauréat	30	10	0	30	20	90	27,5
	Diplôme d'études supérieures	11	3	0	8	10	32	9,8
	<b>TOTAL*</b>	<b>116</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>327</b>	<b>100,0</b>

\* Note : Les répondants peuvent avoir indiqué plus d'un domaine d'études.

## 7.2 Mouvements du personnel de gestion

Tableau XXXIV

Répartition des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté leur SGEE entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, selon les raisons de leur départ (à l'exception des départs à la retraite), Québec

Raison du départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre SGEE en installation				Départ pour un SGEE en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS		
Déménagement	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	2	6	3,7
Raison familiale ou personnelle	1	0	0	2	0	0	0	0	7	0	4	8	22	13,7
Maladie, accident ou décès	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	6	1	11	6,8
Carrière	8	1	4	9	1	0	2	6	8	3	2	3	47	29,2
Climat de travail	4	2	2	0	0	0	0	0	9	1	2	0	20	12,4
Liée à l'employeur	4	1	0	0	0	0	1	0	20	1	1	1	29	18,0
Temps de transport	1	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3,1
Retour aux études	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	1	5	3,1
Inconnue	1	0	0	1	1	0	0	0	10	0	2	1	16	9,9
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>161</b>	<b>100,0</b>

Tableau XXXV

Répartition des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté leur SGEE entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025, selon les raisons de leur départ (à l'exception des départs à la retraite), Québec

Raison du départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation				Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS		
Déménagement	3	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	5	2,7
Raison familiale ou personnelle	5	0	5	1	1	0	0	2	8	1	4	4	31	17,0
Maladie, accident ou décès	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3	6	3,3
Carrière	17	2	3	0	4	1	1	3	14	9	5	8	67	36,8
Climat de travail	8	1	2	0	3	2	2	0	8	2	1	0	29	15,9
Liée à l'employeur	4	1	1	0	1	0	0	1	8	3	3	2	24	13,2
Temps de transport	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	2,7
Retour aux études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,5
Inconnue	1	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	3	14	7,7
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>182</b>	<b>100,0</b>

**Tableau XXXVI**

**Répartition, en nombre, des retraites progressives et des départs à la retraite  
ainsi que de l'âge moyen de la retraite des DG et des DA, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec**

	CPE	CPE-BC	GS	GNS	TOTAL
<b>DG</b>					
Retraite progressive	9	3	13	5	30
Retraite	25	2	10	4	41
Âge moyen de la retraite	64,2	59,5	65,3	63,3	
<b>DA</b>					
Retraite progressive	9	2	4	0	15
Retraite	16	8	2	0	26
Âge moyen de la retraite	64,8	61,6	65,0	-	

## Chapitre 8

### Qualité éducative en installation

La qualité structurelle constitue l'ensemble des conditions de base mises en œuvre par un SGEE afin de soutenir le travail du personnel éducateur auprès des enfants. Plus précisément, il est question du soutien pédagogique, des rencontres du personnel, de la planification, de la formation et du perfectionnement offerts au personnel, ainsi que des activités d'amélioration de la qualité éducative menées au sein des installations.

#### 8.1 Soutien pédagogique

Tableau XXXVII

Nombre et proportion d'installations de SGEE selon la présence de personnel affecté au soutien pédagogique ainsi que sa fréquence de travail, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

	Installation de CPE		GS		GNS	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Présence de personnel précisément désigné en soutien pédagogique et technique	1 167	67,8	341	35,6	190	20,1
Absence de personnel précisément désigné en soutien pédagogique et technique	436	25,3	449	46,8	603	63,8
Soutien pédagogique et technique disponible sur demande (ex. : consultant[e] externe)	117	6,8	169	17,6	152	16,1
<b>Total</b>	<b>1 720</b>	<b>100,0</b>	<b>959</b>	<b>100,0</b>	<b>945</b>	<b>100,0</b>
<b>Fréquence de travail du personnel précisément désigné en soutien pédagogique et technique</b>						
À temps plein	666	57,1	137	40,2	81	42,6
À temps partiel	501	42,9	204	59,8	109	57,4
<b>Total</b>	<b>1 167</b>	<b>100,0</b>	<b>341</b>	<b>100,0</b>	<b>190</b>	<b>100,0</b>

## 8.2 Rencontres du personnel

Les rencontres du personnel permettent la cohésion et la communication entre l'équipe de gestion et le personnel éducateur, notamment en ce qui concerne la qualité éducative.

Tableau XXXVIII

Nombre et proportion d'installations de SGEE dont le personnel éducateur a eu des rencontres d'équipe planifiées, fréquence des rencontres et compensation reçue par type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

	Installation de CPE		GS		GNS	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Nombre d'installations qui ont eu des rencontres d'équipe planifiées du personnel éducateur	1 691	98,3	868	90,5	804	85,1
<b>Fréquence des rencontres</b>						
Moins d'une fois par mois	1 210	71,6	561	64,6	334	41,5
Une fois par mois	445	26,3	238	27,4	306	38,1
Deux fois par mois	15	0,9	37	4,3	93	11,6
Trois fois par mois	4	0,2	10	1,2	23	2,9
Plus de trois fois par mois	17	1,0	22	2,5	48	6,0
<b>Total</b>	<b>1 691</b>	<b>100,0</b>	<b>868</b>	<b>100,0</b>	<b>804</b>	<b>100,0</b>
<b>Compensation reçue</b>						
Toujours	1 671	98,8	801	92,3	665	82,7
Parfois	12	0,7	39	4,5	90	11,2
Jamais	8	0,5	28	3,2	49	6,1
<b>Total</b>	<b>1 691</b>	<b>100,0</b>	<b>868</b>	<b>100,0</b>	<b>804</b>	<b>100,0</b>

## 8.3 Planification

Tableau XXXIX

Nombre et proportion d'installations de CPE, de GS et de GNS dont le personnel éducateur a bénéficié de périodes consacrées à la planification pédagogique, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Installation de CPE		GS		GNS	
Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
1 672	97,2 %	767	80,0 %	767	81,2 %

## 8.4 Formation continue

Tableau XXXX

Nombre d'installations dont des membres du personnel éducateur ont eu la possibilité de participer à des activités de perfectionnement, selon la fréquence et la compensation reçue par type de SGEE, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

	Installations de CPE	GS	GNS
<b>Possibilité de participer</b>			
Aucun membre	40	183	226
Certains membres	296	352	403
Tous les membres	1 384	424	316
<b>Total des installations ayant offert la possibilité de participer</b>	<b>1 680</b>	<b>776</b>	<b>719</b>
<b>Fréquence des activités</b>			
Trois fois et plus par année	615	204	173
Deux fois par année	610	191	206
Une fois par année	432	275	256
Moins souvent	23	106	84
<b>Total</b>	<b>1 680</b>	<b>776</b>	<b>719</b>
<b>Compensation reçue</b>			
Toujours	1 631	609	439
Parfois	34	106	185
Jamais	15	61	95
<b>Total</b>	<b>1 680</b>	<b>776</b>	<b>719</b>

## 8.5 Activités d'amélioration de la qualité éducative

Tableau XXXXI

Répartition des SGEE ayant participé à des activités d'amélioration de la qualité éducative ou ayant profité d'un soutien personnalisé visant l'amélioration de la qualité éducative, selon le type de service de garde et la région administrative, 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, Québec

Région administrative	CPE	GS	GNS
Bas-Saint-Laurent	17	1	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	26	7	11
Capitale-Nationale	54	47	51
Mauricie	26	3	4
Estrie	47	10	9
Montréal	161	151	144
Outaouais	28	22	9
Abitibi-Témiscamingue	12	1	0
Côte-Nord	7	0	0
Nord-du-Québec	7	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	1	0
Chaudière-Appalaches	33	10	8
Laval	27	30	30
Lanaudière	28	23	16
Laurentides	34	26	28
Montérégie	92	84	62
Centre-du-Québec	18	12	1
<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>428</b>	<b>375</b>

Note : Répartition des CPE présentée par établissement de CPE et non par installation de CPE.

**Annexe**  
**Questionnaire CPE 2024-2025**

I

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025**  
**Centre de la petite enfance (CPE)**

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des relations avec la clientèle**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE****(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)**

Nom du CPE : \_\_\_\_\_

Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Région administrative : \_\_\_\_\_

Numéro du bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Numéro du second bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N'AUREZ QU'À LES MODIFIER S'ILS SONT INEXACTS)**

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde éducatif**

- Une ou plusieurs installations **n'étaient pas encore ouvertes** ou les services **n'étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2025.

Indiquez le numéro des installations touchées par cette situation : \_\_\_\_\_

- Répondez aux questions selon l'information disponible.

*Cette information sera vérifiée à l'aide de nos données administratives.*

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration (CA)**.

1.1 Nombre de réunions du CA tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

1.2 Nombre des membres du CA en date du 31 mars 2025 :

1.3 Au cours de l'exercice financier 2024-2025, est-ce que des membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 2.

1.4 Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation

## VÉRIFICATION D'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Selon l'article 81.2.3 de la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#) (LSGEE), constitue un empêchement :

1° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants à qui elle veut fournir des services de garde ou, selon le cas, auprès de qui elle veut exercer un rôle, une fonction ou un travail;

2° le fait pour une personne d'être accusée ou d'avoir été déclarée coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance, d'une garderie ou d'un service de garde éducatif en milieu familial ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

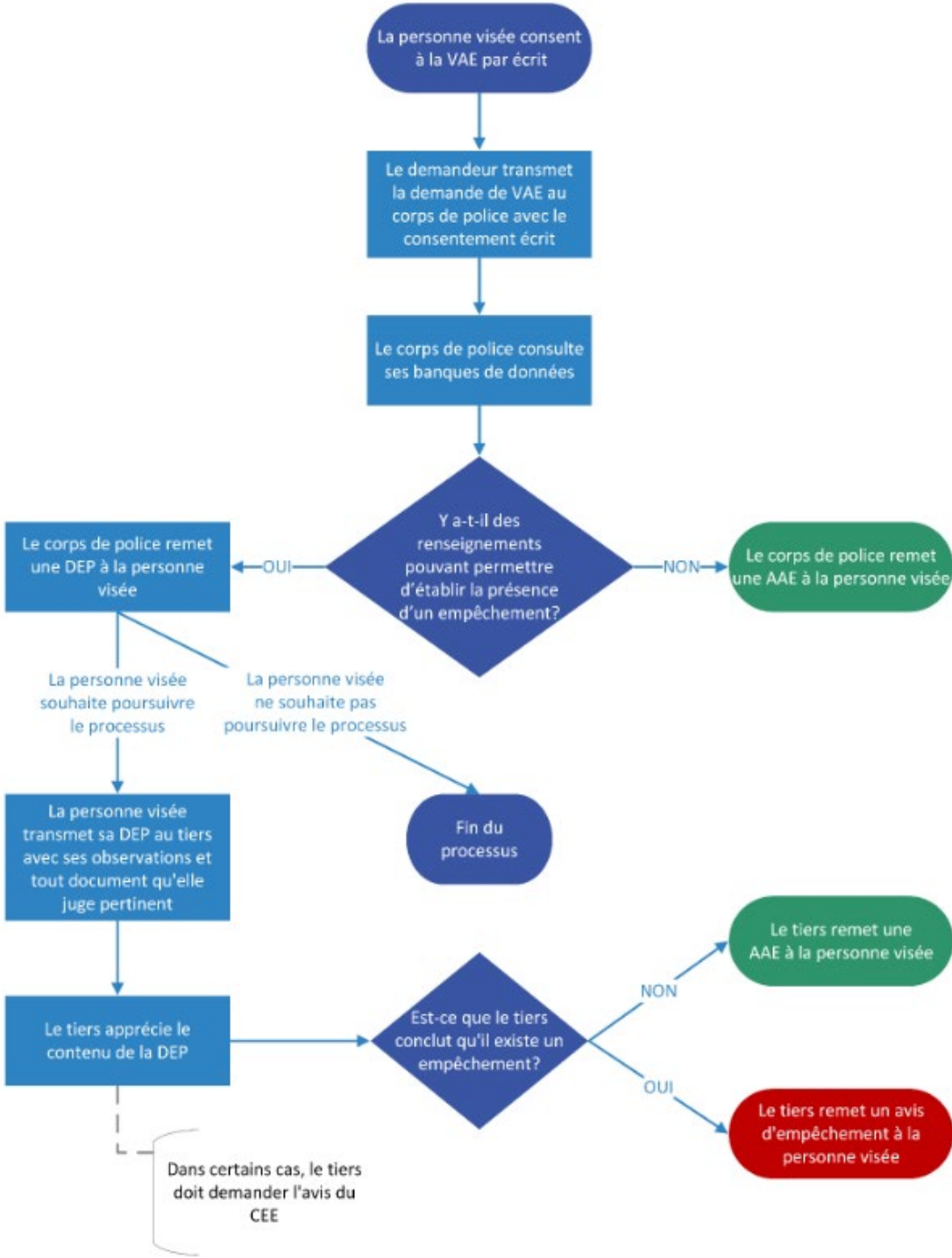
3° le fait pour une personne d'être visée par une ordonnance judiciaire qui subsiste contre elle et ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

4° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre qu'elle n'a pas la probité requise pour l'administration de subventions provenant de fonds publics.

**Les personnes impliquées dans la sphère des opérations d'un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) et d'un bureau coordonnateur (BC)** doivent donc faire l'objet d'une **vérification d'absence d'empêchement (VAE)**. Il existe différents processus de vérification d'absence d'empêchement. Le schéma qui suit brosse un portrait du processus général.

Veillez répondre aux questions suivantes concernant la VAE. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez [Québec.ca](http://Quebec.ca).

### Aperçu du processus général de VAE



Légende :

- DEP : déclaration d'empêchement potentiel
- AAE : attestation d'absence d'empêchement
- CEE : comité d'examen des empêchements

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

2. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.3.

**2.1** Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement. Précisez les mesures prises après l'appréciation des renseignements.

- Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion			
Personnel éducateur			
Autre membre du personnel			

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement (nombre)	Cas soumis au Ministère pour appréciation (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du <b>CA</b>				

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**2.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration de renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre total de personnes	Catégorie de renseignement (en nombre)								
		Violence	Vol ou fraude	Drogue	Inconduite à caractère sexuel	Négligence criminelle	Omission de fournir les choses nécessaires à la vie	Incendie criminel	Conduite automobile	Autre
Personnel de gestion										
Personnel éducateur										
Autre membre du personnel										
<b>Membre du CA</b>										

**2.3** En date du 31 mars 2025, existait-il un ou des comités auxquels votre CPE pouvait recourir pour apprécier le contenu des déclarations d'empêchement potentiel à l'égard d'un membre du personnel?

- Oui  
 Non ⇔ Passez à la question 3.

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)  
 interne (autre que le conseil d'administration)  
 Régional  
 Provincial  
 autre (précisez) : \_\_\_\_\_

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)**

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, **combien de signalements effectués par votre CPE** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du CA ou un membre du personnel **ont été retenus** pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
Membre du <b>CA</b> du CPE ou du BC	
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE)	

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, **à combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du CA ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (inscrivez « 0 » s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
Membre du <b>CA</b> du CPE ou du BC	
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE)	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

**NOTE IMPORTANTE :** Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et au moins un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel employé dans les installations ainsi que par le BC. L'information relative aux responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

**Note :** temps partiel : il s'agit de moins de 32 heures par semaine.

### CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en installation (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de l'installation (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés à l'entretien);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et du personnel éducateur en installation (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du service de garde éducatif ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde éducatifs doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec le CPE.

**Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

**Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

**Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'une nouvelle employée ou d'un nouvel employé sont éprouvées.

4. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde éducatifs (de l'ensemble des installations) **au 31 mars 2025** en fonction de leur sexe. *Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.*

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire		
Membre du personnel de gestion		
Membre du personnel éducateur qualifié		
Membre du personnel éducateur non qualifié		
Autre membre du personnel		

4.1 Indiquez le nombre de **membres du personnel de gestion** (de l'ensemble des installations) qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) en date du 31 mars 2025.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question précédente.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Membre du personnel de gestion				

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## LE PERSONNEL DE GESTION

5. En date du 31 mars 2025, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?
- Oui
  - Non
6. En date du 31 mars 2025, y avait-il une ou des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe?
- Oui
  - Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2024 ⇒ Passez à la question 8.
7. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2025.

personnes

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des **membres du personnel de gestion** permanents travaillant à temps plein.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans le contrat de travail des **membres du personnel de gestion**. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».
- Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (**par exemple** : 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre de jours auquel la majorité des **membres du personnel de gestion** a droit. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- Note : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les **membres du personnel de gestion** du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

## DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les **membres du personnel de gestion** sont rémunérés. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

Fournissez l'information relative au **nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des membres du personnel de gestion **permanents à temps plein** en vigueur au 31 mars 2025, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

8. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des membres du personnel de gestion.
- Non, car les membres du personnel de gestion sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.  
⇒ Passez à la question XX.

9. Cochez **le ou les types de congés payés** sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein.....

- Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
- Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

9.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Jours fériés</b> <i>(jour de l'An, fête du Travail, etc.)</i> <b>La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée.</b>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

9.2 Indiquez le nombre de **jours de congé de maladie payés** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé de maladie</b>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**9.3** Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
Congé pour obligations familiales	<input type="text"/>

**9.4** Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
Congés personnels	<input type="text"/>

**10.** Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2025 pour les membres du personnel de gestion **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un membre du personnel de gestion permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la *Loi sur les normes du travail* prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).
- S'il n'y a aucun membre du personnel de gestion permanent (voir question XX) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.

POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

11. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

11.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

11.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

11.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**11.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**12.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**. années**13.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde éducatif actuel**. années

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

14. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

14.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

14.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
 

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

14.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
 

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**14.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**14.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**15.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**16.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

17. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

17.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
 

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
 

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**17.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**17.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**18.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**19.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

20.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

20.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

20.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**20.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**20.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**21.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**22.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

23.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

23.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

23.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**23.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**23.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

**23.6** Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**24.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**25.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

26.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

26.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

26.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**26.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**26.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**27.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**28.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

29. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

29.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**29.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**29.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**30.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**31.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**32.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**32.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**33.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**34.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## LES MOUVEMENTS DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

### La direction générale

35. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 36.2.

36. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

36.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre SGEE ou BC (nombre de personnes)	Départ pour un autre type de service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
<b>Déménagement</b>			
<b>Raison familiale ou personnelle</b> <i>(mariage, retour à la maison, famille, etc.)</i>			
<b>Maladie, accident ou décès</b>			
<b>Carrière</b> <i>(salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre <b>emploi</b>, dévalorisation de la profession, etc.)</i>			
<b>Climat de travail</b> <i>(charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)</i>			
<b>Départ en lien avec l'employeur</b> <i>(insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)</i>			
<b>Temps de transport</b>			
<b>Retour aux études</b>			
<b>Raison de départ inconnue</b>			

36.2 Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 37

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**36.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

<b>Membres de la direction générale (nombre)</b>	
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> et qui ont pris leur retraite	

**36.4** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

### La direction adjointe

37. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 38.2

38. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 (**en excluant les départs à la retraite**).

personnes

38.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre SGEE ou BC (nombre de personnes)	Départ pour un autre type de service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
<b>Déménagement</b>			
<b>Raison familiale ou personnelle</b> (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
<b>Maladie, accident ou décès</b>			
<b>Carrière</b> (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre <b>emploi</b> , dévalorisation de la profession, etc.)			
<b>Climat de travail</b> (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
<b>Départ en lien avec l'employeur</b> (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
<b>Temps de transport</b>			
<b>Retour aux études</b>			
<b>Raison de départ inconnue</b>			

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**38.2** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 39.

**38.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> tout en étant en retraite progressive	
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> et qui ont pris leur retraite	

**38.4** Inscrivez l'**âge moyen** des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

### L'Association des cadres des CPE

**39.** En date du 31 mars 2025, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient **membres de l'Association des cadres des CPE**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 40.
- Préfère ne pas répondre ⇒ Passez à la question 40.

**39.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient **membres de l'Association des cadres des CPE**.

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :

## ACTIVITÉS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

**40.** Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, votre SGEE a-t-il participé à des **activités** (formations, projets, communautés de pratique ou autres) ou profité d'un **soutien personnalisé visant l'amélioration de la qualité éducative**?

- Oui ⇨ Répondez aux questions suivantes.
- Non ⇨ Fin du questionnaire.

**40.1** Veuillez préciser les **types** d'activités ou de soutien personnalisé :

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Séance d'information
- Formation ou perfectionnement (en présentiel ou en ligne)
- Communauté de pratiques ou autres activités de partage d'expériences
- Participation au développement d'un nouvel outil
- Accompagnement et soutien personnalisé
- Autre (précisez) :

**40.2** Veuillez préciser la ou les **dimensions** de la qualité éducative qui ont été abordées dans le cadre de ces activités.

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Interactions personnel éducateur – enfants
- Interactions personnel éducateur – parents
- Aménagement des lieux
- Pratiques d'observation des enfants et de planification
- Qualité structurelle (ex : ratio du groupe, expérience, formation, pratiques de gestion, etc.)

**40.3** Ces activités visaient-elles à répondre aux enjeux soulevés dans le cadre de **l'évaluation de la qualité éducative** du SGEE?

- Oui
- Non

**40.4** À la suite de votre participation à l'une de ces activités, votre SGEE a-t-il **entrepris des actions** ou avez-vous **constaté des changements** de pratiques ou de façons de faire au sein de votre SGEE?

- Oui (précisez) :
- Non (précisez):

**40.5** Si vous avez participé à des activités ou profité d'un soutien dans un autre contexte, de quels **types** d'activités s'agissait-il ?

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Séance d'information
- Formation ou perfectionnement (en présentiel ou en ligne)
- Communauté de pratiques ou autres activités de partage d'expériences
- Participation au développement d'un nouvel outil
- Accompagnement et soutien personnalisé
- Autre (précisez) :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**40.6** Veuillez préciser la ou les **dimensions** de la qualité éducative qui ont été abordées dans le cadre de ces activités.

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Interactions personnel éducateur – enfants
- Interactions personnel éducateur – parents
- Aménagement des lieux
- Pratiques d'observation des enfants et de planification
- Qualité structurelle (ex : ratio du groupe, expérience, formation, pratiques de gestion, etc.)

**40.7** Ces activités visaient-elles à répondre aux enjeux soulevés dans le cadre de l'**évaluation de la qualité éducative** du SGEE?

- Oui
- Non

**40.8** À la suite de votre participation à l'une de ces activités, votre SGEE a-t-il **entrepris des actions** ou avez-vous **constaté des changements** de pratiques ou de façons de faire au sein de votre SGEE?

- Oui (précisez) :
- Non (précisez) :

**40.9** Avez-vous **constaté des changements** de pratiques ou de façons de faire au sein de votre SGEE?

- Oui (précisez) :
- Non

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

### RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Extrait du procès-verbal de la réunion du CA de (nom du titulaire du permis)			
tenue à (lieu)			
le		à (heure : HHMM)	
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du CPE			
dont le numéro de permis est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

### Copie certifiée conforme

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

### ADMINISTRATION PROVISOIRE

<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si le CPE est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.
--------------------------	--

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025**  
**Centre de la petite enfance (CPE)**

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des relations avec la clientèle**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

Numéro de l'installation: \_\_\_\_\_

**USAGERS**

1. Veuillez indiquer le nombre d'enfants inscrits à votre installation de CPE au cours de la période du **24 au 30 mars 2025** selon les ententes de services de garde éducatifs, en fonction du sexe et de **l'âge des enfants au 30 septembre 2024** (et non selon les groupes d'âge du service). Par exemple, si un enfant fréquentant l'installation au cours de la période du 24 au 30 mars 2025 a eu 3 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2025, vous devez l'inscrire dans le groupe de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2024.

- Inscrivez « 0 » s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2024	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans		
5 ans		
6 ans ou plus		
Nombre total d'enfants inscrits		

Nombre total d'enfants inscrits :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

- 1.1 Veuillez indiquer le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde éducatifs** (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 1).

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

2. Veuillez indiquer le nombre total d'enfants **inscrits en pouponnière** à cette installation au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** selon l'entente de services de garde éducatifs, **peu importe leur âge**.

Nombre total d'enfants inscrits en pouponnière :

- 2.1 Veuillez indiquer le nombre d'enfants **inscrits en pouponnière** à cette installation au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde éducatifs** (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 2).

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits en pouponnière fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_


**SERVICES OFFERTS**

3. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre CPE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, pour cette installation.

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fin de semaine :		
samedi uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
dimanche uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les deux jours (samedi et dimanche)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Programme particulier offert à la demi-journée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.1 Pour chaque type de service offert par le CPE pour cette installation, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période **du 24 au 30 mars 2025**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, inscrivez « 0 » dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT	Nombre d'enfants inscrits
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	
Fin de semaine au total	
le samedi uniquement	 <p>Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.</p>
le dimanche uniquement	
le samedi et le dimanche	
Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	
Programme particulier offert à la demi-journée	
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

### DÉFINITIONS :

Qualité structurelle : La qualité structurelle renvoie aux structures fondamentales nécessaires pour assurer la qualité et elle est obtenue grâce à une application de la législation ou de la réglementation. Elle fait donc souvent référence aux pratiques de gestion, à la formation, à l'expérience, à la taille des groupes, au ratio adulte/enfants, etc. ([guide explicatif de la mesure](#) p. 6).

Qualité des processus : La qualité des processus renvoie plutôt à la diversité et à la richesse des expériences vécues quotidiennement par les enfants dans le SGEE, à la structuration des lieux et de l'environnement d'apprentissage (l'espace, le matériel, les activités), aux interactions au sein d'un groupe (adulte-enfant ou enfant-enfant) ou encore à l'engagement des parents dans le milieu ([guide explicatif de la mesure](#) p. 6).

Planification : Les pratiques liées à la planification permettent de « prévoir, à partir de l'interprétation des observations, ce qu'il convient de mettre en place pour soutenir le développement global des enfants dans leurs jeux ainsi que dans le contexte des routines et des transitions. Elle sert également à organiser le matériel et à préparer l'environnement physique pour que chaque moment de vie au SGEE soit vécu harmonieusement ([Accueillir la petite enfance](#) p. 47).

Soutien pédagogique : Accompagnement offert par une agente-conseil ou un agent-conseil en soutien pédagogique et technique – ou éducatrice ou éducateur spécialisé qui permet à toute l'équipe d'approfondir ses connaissances en pédagogie et fournit un soutien aux enfants ayant des besoins particuliers.

Formation continue : Activités de perfectionnement qui permettent au personnel éducateur d'acquérir des savoirs et des savoir-faire suivant la formation initiale.

## LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

### Soutien pédagogique et technique

4. Du **personnel précisément désigné en soutien pédagogique et technique** était-il affecté à l'installation au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**?

- Oui
- Non
- Sur demande (par exemple, un(e) consultant(e) externe contacté(e) au besoin)

4.1 Veuillez indiquer à quelle fréquence ce personnel en soutien pédagogique travaillait pour votre installation.

- Temps plein (32 heures et plus par semaine)
- Temps partiel (moins de 32 heures par semaine)

### Rencontres du personnel

5. Au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**, y a-t-il eu des rencontres d'équipe planifiées du personnel éducateur dans votre installation?

- Oui
- Non

5.1 En moyenne, à quelle **fréquence** ont eu lieu ces rencontres d'équipe du personnel éducateur?

- Moins d'une fois par mois
- Une fois par mois
- Deux fois par mois
- Trois fois par mois
- Plus de trois fois par mois

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

5.2 Le personnel éducateur était-il rémunéré ou recevait-il une **compensation**, financière ou autre, pour sa participation aux rencontres d'équipe planifiées par votre service de garde?

- Toujours
- Parfois
- Jamais

### Planification pédagogique

6. Au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**, le personnel éducateur a-t-il bénéficié de temps afin de faire de la planification?

- Oui
- Non

6.1 Veuillez indiquer la **fréquence** à laquelle le personnel éducateur a pu bénéficier de temps afin de faire de la planification :

- Tous les jours
- Quelques jours par semaine
- Une fois par semaine
- Une fois toutes les deux semaines
- Une fois par mois
- Quelques fois par année
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre

6.2 Veuillez indiquer comment ces périodes de planification ont généralement été accordées : (vous pouvez cocher plusieurs réponses) :

- Dégagement de temps (remplacement)
- Dégagement de temps (remplacement durant la sieste)
- Dégagement de temps (journées pédagogiques)
- Dégagement de temps (sans précision)
- Début/fin de journée
- Pause/pause-dîner
- Rémunération
- Congés personnels
- Ratio profitable
- Temps supplémentaire rémunéré
- Sur demande/au besoin
- Réunion/groupe de travail
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre
- Autre

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

7. Au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**, les membres du personnel éducateur de votre installation ont-ils eu la possibilité de participer à des **activités de perfectionnement** telles que des ateliers, des cours ou des journées de formation se déroulant au service de garde ou à l'extérieur de celui-ci?
- Aucun membre
  - Certains membres
  - Tous les membres
- 7.1 Veuillez **spécifier la raison** pour laquelle aucun membre du personnel éducateur de votre installation n'a eu la possibilité de participer à des activités de perfectionnement au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :
- 7.2 Veuillez indiquer la **fréquence** de ces activités de perfectionnement au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.
- Trois fois et plus par année
  - Deux fois par année
  - Une fois par année
  - Moins souvent
- 7.3 Le personnel éducateur était-il rémunéré ou recevait-il une **compensation**, financière ou autre, pour participer à ces activités de perfectionnement?
- Toujours
  - Parfois
  - Jamais

### Implication parentale

8. Veuillez indiquer les **modalités de l'implication parentale** au sein de votre installation au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :
- (vous pouvez cocher plusieurs réponses)*
- Comité consultatif de parents
  - CA
  - Présence à des activités organisées par l'installation
  - Aucune
  - Autre (veuillez spécifier) :

### Supervision du travail du personnel de l'installation

- 8.1 Veuillez indiquer les **modalités de supervision du travail du personnel** de votre installation au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :
- (vous pouvez cocher plusieurs réponses)*
- Utilisation d'une grille d'observation du travail du personnel de l'installation
  - Mise en place d'activités de supervision formelle du personnel de l'installation
  - Planification et tenue de rencontres individuelles
  - Planification et tenue de rencontres en sous-groupes ou avec l'ensemble du personnel de l'installation
  - Utilisation d'une grille d'auto-évaluation du travail du personnel de l'installation
  - Mise en place d'activités pour s'assurer de l'appropriation du programme éducatif par tous les membres du personnel de l'installation

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

- Mise en place d'activités pour s'assurer de l'appropriation des contenus des formations suivies individuellement ou en équipe
- Aucune
- Autre (veuillez spécifier) :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## Évaluation et amélioration de la qualité éducative

9. Votre installation a-t-elle été évaluée par le Ministère dans le cadre de la **Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE en installation** (Mesure) au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

- Oui  
 Non

Dans le cadre de la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE en installation (évaluation portant sur l'ensemble des groupes d'enfants, soit de 0 à 5 ans), il y a des seuils à atteindre dans chacune des trois dimensions suivantes :

- **Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants**
- **Qualité de l'aménagement des lieux**
- **Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification**

Lorsque le seuil requis n'est pas atteint dans une ou plusieurs dimensions de la qualité éducative, les SGEE doivent transmettre un plan d'action dans les 45 jours suivant la demande du Ministère.

9.1 Votre installation a-t-elle **atteint tous les seuils requis** lors de cette évaluation?

- Oui  
 Non

9.2 Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, l'installation a-t-elle transmis au Ministère un plan d'action à la suite de son évaluation dans le cadre de la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE en installation (évaluation portant sur l'ensemble des groupes d'enfants, soit de 0 à 5 ans)?

- Oui  
 Non

9.3 Veuillez indiquer le ou les **types d'actions** que votre installation a mis en place pour améliorer la qualité éducative au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

(vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- Offrir de la formation interne  
 Offrir de la formation externe  
 Augmenter le nombre de réunions d'équipe du personnel éducateur  
 Embaucher du personnel en soutien pédagogique et technique  
 Mettre en place du mentorat au sein de l'équipe  
 Accorder du temps pour la planification chaque semaine  
 Organiser des activités de supervision formelles et systématiques  
 Planifier des rencontres individuelles avec chaque membre du personnel  
 Améliorer le programme éducatif  
 Améliorer l'aménagement des lieux  
 Aucune  
 Autre :

9.4 Veuillez indiquer le ou les sujets de la ou des formations prévues :

(vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- Interactions entre le personnel éducateur et les enfants

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

- Aménagement des lieux
- Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités
- Interactions entre le personnel de l'installation et les parents
- Qualité structurelle (pratiques de gestion, leadership)
- Programme éducatif du Ministère (Accueillir la petite enfance)
- Programme éducatif spécifique de l'installation
- Soutien à l'apprentissage
- Développement langagier
- Santé/sécurité physique des enfants
- Sécurité affective des enfants (lien d'attachement)
- Qualité éducative (générique)
- Enfants ayant des besoins particuliers (trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité [TDAH], trouble du spectre de l'autisme [TSA], etc.)
- Reconnaissance des acquis
- Apprentissage par le jeu
- Éducation par la nature
- Éducation bienveillante et positive
- Lois et règlements (formation générique)
- Supervision et surveillance des enfants
- Formation offerte par une organisation externe (organisme de formation, cégep, université, association, regroupement, organisme sans but lucratif, etc.)
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre
- Autre :

## LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION D'ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du **RSGEE**, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le refus d'admission survient lorsque le service de garde éducatif communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde éducatif peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons.

Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places ou de personnel éducateur pour tous les enfants **pour lesquels** les parents sont à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, **le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre service de garde éducatif en raison d'un manque de places ou d'un manque de personnel ne doit pas être inclus.**

10. Est-ce que l'installation a **refusé l'admission** à des enfants au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 11.
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 11.

10.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, **le nombre d'enfants à qui l'admission** a été refusée au service de garde éducatif au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025** :

10.2 Veuillez répartir le nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée selon les motifs principaux de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux places à contribution réduite :
- Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a des besoins particuliers et demande des soins que le CPE n'est pas en mesure de lui offrir :
- Autres motifs :
- Précisez le(s) motifs (un manque de places ou d'éducatrices ne constitue pas un motif valable dans ce contexte) :

10.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Au près du CPE :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec la direction à l'égard de cette plainte) :

10.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant a-t-il été **maintenu par le CPE** (nombre)?

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

11. L'installation a-t-elle résilié des ententes de services de garde éducatifs ou expulsé des enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

**Note : Dans le cadre de cette question, une résiliation volontaire, par le parent, ne constitue pas une résiliation d'entente ou une expulsion.**

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 12.
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 12.

11.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations d'ententes ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

11.2 Veuillez répartir le nombre d'enfants expulsés selon les motifs principaux de résiliation des ententes et d'expulsion d'enfants du CPE :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger :
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** du CPE (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature de l'entente) :
- Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle du CPE (ex. : acte de violence) :
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS, il est manifeste que les ressources du service de garde éducatif ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers :
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci :
- À la suite d'un **plan d'intervention** ou d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources du CPE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier :
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au CPE sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que le CPE ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation :
- Le CPE, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant) :
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé :
- Autres motifs (en nombre) :
- Précisez le(s) motif(s) (une résiliation volontaire, par le parent, ne constitue pas un motif valable dans ce contexte) :

11.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une plainte?

- Au près du CPE :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec le CPE à l'égard de cette plainte) :

11.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant du CPE a-t-elle été **maintenue (en nombre)**?

## RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une installation de CPE doit répondre aux critères suivants :

**ET**

- Être située sur un lieu de travail ou d'études (autre que le CPE) ou à proximité de ce lieu;
- Accorder, dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

**12.** Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2025, l'installation était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question XX.

**12.1** Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour cette installation) et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

**12.2** Pour cette installation, le CPE bénéficiait-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié l'installation.
  - Aucun soutien
  - Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
  - Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
  - Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
  - Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
  - Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
  - Autre type de soutien (précisez) :

**12.3** Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.
  - Réseau de la santé
  - Fonction publique
  - Réseau de l'éducation
  - Entreprise privée
  - Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
  - Organisme communautaire

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine du **24 au 30 mars 2025**.

### A. Réseau de la santé

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre local de services communautaires (CLSC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre hospitalier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Autre sous-secteur de la santé (précisez) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

### B. Fonction publique

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Gouvernement du Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Municipalité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Société d'État	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

### C. Réseau de l'éducation

Réseau de l'éducation	Sous-secteur du milieu		Nombre d'enfants dont un parent :		
			travaille dans le milieu	étudie dans le milieu	travaille et étudie dans le milieu
	OUI	NON	(nombre)	(nombre)	(nombre)
Cégep	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			
Université	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			
Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**D. Entreprise privée**

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

**E. Regroupement de milieux de travail ou d'études**

Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (ex. : parc industriel, tour de bureaux, etc.) :

**F. Organisme communautaire**

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

**12.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans la politique d'admission du CPE :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance** (RSGEE).

**13.** Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à cette installation **au cours de la semaine du 24 au 30 mars 2025** selon qu'ils étaient qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.
- Pour le nombre d'heures travaillées : Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures :  $35 + 30 = 65$ .

### **Personnel éducateur qualifié :**

Nombre de **membres du personnel éducateur qualifié** qui ont travaillé dans cette installation au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **qualifié** au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

### **Personnel éducateur non qualifié :**

Nombre de **membres du personnel éducateur non qualifié** qui ont travaillé dans cette installation au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **non qualifié** au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

## RATIO DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

- **Note importante** : Selon l'article 23 du RSGEE, le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins 2 membres du personnel de garde sur 3 sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde.
- Toutefois, un assouplissement au règlement, en vigueur jusqu'au 31 mars 2027, permet que ce ratio soit de 1 membre du personnel de garde qualifié sur 2 membres du personnel éducateur présents dans l'installation.
- Quatre exceptions à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) :
  - (1) le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans;
  - (2) le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçus (augmentation du nombre de places d'une installation existante, installation nouvellement développée à la suite d'un appel de projets ou nouvellement acquise à la suite d'un transfert d'actifs);
  - (3) il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2023, mais depuis moins de 5 ans;
  - (4) lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de l'installation.

14. Veuillez indiquer le ratio de qualification du personnel éducateur qui s'appliquait à l'installation au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** (sauf à la première et à la dernière heure d'ouverture) :

- 1 sur 2  
 1 sur 3

14.1 Veuillez indiquer si le ratio qui s'applique à votre installation au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025 a été respecté** :

- Oui  
 Non

14.2 Veuillez indiquer si vous **auriez** été en mesure de respecter aussi un ratio de **1 sur 2** :

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

14.3 Veuillez indiquer si vous **auriez** été en mesure de respecter aussi un ratio de **2 sur 3** :

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

14.4 Dans le cas où le ratio n'a pas été respecté au cours de cette semaine du 24 au 30 mars 2025, veuillez indiquer à quel **pourcentage du temps il n'a pu être respecté** : \_\_\_\_\_%

*(Ce pourcentage est établi de la façon suivante : nombre d'heures pendant la semaine visée où le ratio d'une éducatrice qualifiée sur deux n'était pas respecté par rapport au nombre total d'heures de prestation de services pendant la même semaine.)*

**Annexe**  
**Questionnaire garderie 2024-2025**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025**  
Garderie

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des relations avec la clientèle**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDERIE

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)**

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N’AUREZ QU’À LES MODIFIER S’ILS SONT INEXACTS)**

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde éducatif.**

La garderie **n’était pas encore ouverte** ou les services **n’étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2025.

- Répondez aux questions selon l’information disponible.

*Cette information sera vérifiée à l’aide de nos données administratives.*

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## COMITÉ DE PARENTS ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. En date du 31 mars 2025, pour répondre aux exigences de l'article 31 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE), il existait dans votre garderie :

- Un **comité consultatif de parents** ⇒ Répondez à la question 1.1.
- Un **conseil d'administration (CA) composé majoritairement de parents** usagers des services ⇒ Répondez aux questions 1.2 et 1.3.

Fournissez les renseignements suivants relativement au **comité de parents**.

1.1 Nombre de membres du comité des parents au 31 mars 2025 :

Fournissez les renseignements suivants relativement au **CA**.

1.2 Nombre de réunions du CA tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

1.3 Nombre des membres du CA, en date du 31 mars 2025 :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## VÉRIFICATION D'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Selon l'article 81.2.3 de la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#) (LSGEE), constitue un empêchement :

1° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants à qui elle veut fournir des services de garde ou, selon le cas, auprès de qui elle veut exercer un rôle, une fonction ou un travail;

2° le fait pour une personne d'être accusée ou d'avoir été déclarée coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance, d'une garderie ou d'un service de garde éducatif en milieu familial ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

3° le fait pour une personne d'être visée par une ordonnance judiciaire qui subsiste contre elle et ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

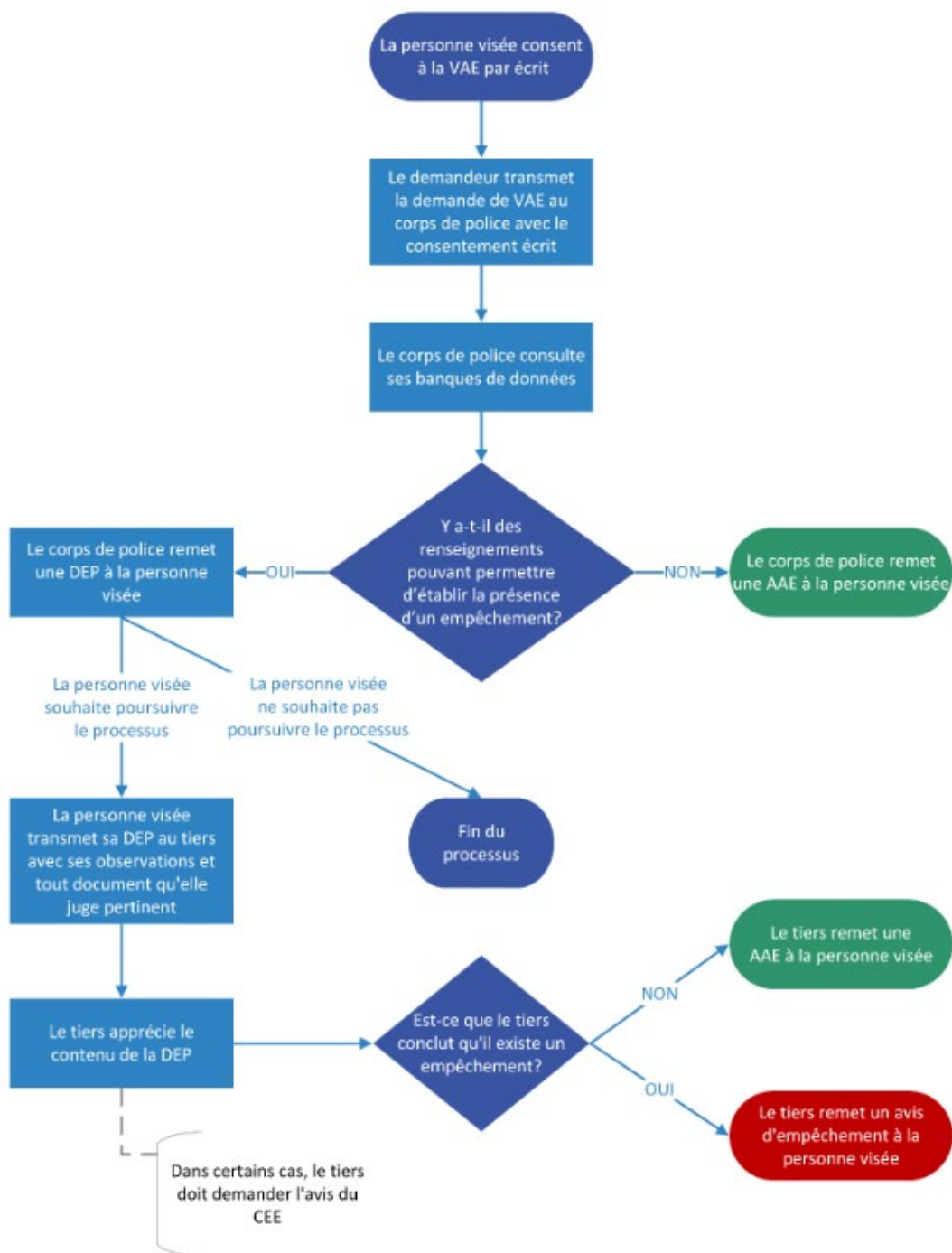
4° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre qu'elle n'a pas la probité requise pour l'administration de subventions provenant de fonds publics.

**Les personnes impliquées dans la sphère des opérations d'un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) et d'un bureau coordonnateur (BC) doivent donc faire l'objet d'une vérification d'absence d'empêchement (VAE).** Il existe différents processus de vérification d'absence d'empêchement. Le schéma qui suit brosse un portrait du processus général.

Veillez répondre aux questions suivantes concernant la VAE. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez [Québec.ca](#).

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

### Aperçu du processus général de VAE



Légende :

DEP : déclaration d'empêchement potentiel

AAE : attestation d'absence d'empêchement

CEE : comité d'examen des empêchements



Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**2.3** En date du 31 mars 2025, existait-il un ou des comités auxquels votre garderie pouvait recourir pour apprécier le contenu des déclarations d'empêchement potentiel à l'égard d'un membre du personnel?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 3.

**2.4** Si oui, indiquez si ce comité est :

*(Cochez un maximum de deux réponses.)*

- interne (le conseil d'administration)
- interne (autre que le conseil d'administration)
- régional
- provincial
- autre (précisez) :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

### SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, **combien de signalements effectués par votre garderie** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel **ont été retenus** pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
Membre du CA de la garderie	
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, **à combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
Membre du CA de la garderie	
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## USAGERS

4. Veuillez indiquer le nombre d'enfants inscrits à votre garderie au cours de la période du **24 au 30 mars 2025**, selon les ententes de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de **leur âge au 30 septembre 2024** (et non selon les groupes d'âge du service). Par exemple, si un enfant fréquentant la garderie au cours de la période du 24 au 30 mars 2025 a eu 3 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2025, vous devez l'inscrire dans le groupe de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2024.

- Inscrivez « 0 » s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2024	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans		
5 ans		
6 ans ou plus		
<b>Nombre total d'enfants inscrits</b>		

Nombre total d'enfants inscrits :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

- 4.1 Veuillez indiquer le nombre d'enfants inscrits à cette garderie au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** selon leur **fréquentation** indiquée dans **l'entente de services de garde éducatifs** (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 4).

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

5. Veuillez indiquer le nombre total d'enfants inscrits en **pouponnière** au cours de la période du 24 au 30 mars 2025 selon l'entente de services de garde éducatifs, peu importe leur âge.

Nombre total d'enfants inscrits en pouponnière :

- 5.1 Veuillez indiquer le nombre d'enfants **inscrits en pouponnière** au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** selon leur **fréquentation** indiquée dans **l'entente de services de garde éducatifs** (le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 5).

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins		3,5 jours	
1,5 jour		4 jours	
2 jours		4,5 jours	
2,5 jours		5 jours	
3 jours		Plus de 5 jours	

Pour les enfants inscrits en pouponnière fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_


**SERVICES OFFERTS**

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre garderie de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fin de semaine :		
samedi uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
dimanche uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les deux jours (samedi et dimanche)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Programme particulier offert à la demi-journée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.1 Pour chaque type de service offert par la garderie, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période **du 24 au 30 mars 2025**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT	Nombre d'enfants inscrits
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="text"/>
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="text"/>
Fin de semaine au total	<input type="text"/> 
le samedi uniquement <input type="text"/>	Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.
le dimanche uniquement <input type="text"/>	
le samedi et le dimanche <input type="text"/>	
Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="text"/>
Programme particulier offert à la demi-journée	<input type="text"/>
Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="text"/>

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

### DÉFINITIONS :

**Qualité structurelle** : La qualité structurelle renvoie aux structures fondamentales nécessaires pour assurer la qualité et elle est obtenue grâce à une application de la législation ou de la réglementation. Elle fait donc souvent référence aux pratiques de gestion, à la formation, à l'expérience, à la taille des groupes, au ratio adulte/enfants, etc. ([guide explicatif de la mesure](#), p. 6).

**Qualité des processus** : La qualité des processus renvoie plutôt à la diversité et à la richesse des expériences vécues quotidiennement par les enfants dans le SGEE, à la structuration des lieux et de l'environnement d'apprentissage (l'espace, le matériel, les activités), aux interactions au sein d'un groupe (adulte-enfant ou enfant-enfant) ou encore à l'engagement des parents dans le milieu ([guide explicatif de la mesure](#), p. 6).

**Planification** : Les pratiques liées à la planification permettent de prévoir, à partir de l'interprétation des observations, ce qu'il convient de mettre en place pour soutenir le développement global des enfants dans leurs jeux ainsi que dans le contexte des routines et des transitions. Elle sert également à organiser le matériel et à préparer l'environnement physique pour que chaque moment de vie au SGEE soit vécu harmonieusement ([Accueillir la petite enfance](#), p. 47).

**Soutien pédagogique** : Accompagnement offert par une agente-conseil ou un agent-conseil en soutien pédagogique et technique – ou éducatrice ou éducateur spécialisé qui permet à toute l'équipe d'approfondir ses connaissances en pédagogie et fournit un soutien aux enfants ayant des besoins particuliers.

**Formation continue** : Activités de perfectionnement qui permettent au personnel éducateur d'acquérir des savoirs et des savoir-faire suivant la formation initiale.

## LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

### Soutien pédagogique et technique

7. Du **personnel précisément désigné en soutien pédagogique et technique** était-il affecté à la garderie au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?
- Oui
  - Non
  - Sur demande (par exemple, un(e) consultant(e) externe contacté(e) au besoin)
- 7.1 Veuillez indiquer à quelle **fréquence** ce personnel en soutien pédagogique travaillait pour votre garderie.
- Temps plein (32 heures et plus par semaine)
  - Temps partiel (moins de 32 heures par semaine)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## Rencontres du personnel

8. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, y a-t-il eu des **rencontres d'équipe planifiées du personnel éducateur** dans votre garderie?

- Oui
- Non

8.1 En moyenne, à quelle **fréquence** ont eu lieu ces rencontres d'équipe du personnel éducateur? :

- Moins d'une fois par mois
- Une fois par mois
- Deux fois par mois
- Trois fois par mois
- Plus de trois fois par mois

8.2 Le personnel éducateur était-il rémunéré ou recevait-il une **compensation**, financière ou autre, pour sa participation aux rencontres d'équipe planifiées par votre service de garde?

- Toujours
- Parfois
- Jamais

## Planification pédagogique

9. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, le personnel éducateur a-t-il bénéficié de **temps** afin de faire de la planification?

- Oui
- Non

9.1 Veuillez indiquer la **fréquence** à laquelle le personnel éducateur a pu bénéficier de temps afin de faire de la planification :

- Tous les jours
- Quelques jours par semaine
- Une fois par semaine
- Une fois toutes les deux semaines
- Une fois par mois
- Quelques fois par année
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**9.2** Veuillez indiquer **comment** ces périodes de planification ont généralement été accordées :

(vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- Dégagement de temps (remplacement)
- Dégagement de temps (remplacement durant la sieste)
- Dégagement de temps (journées pédagogiques)
- Dégagement de temps (sans précision)
- Début/fin de journée
- Pause/pause-dîner
- Rémunération
- Congés personnels
- Ratio profitable
- Temps supplémentaire rémunéré
- Sur demande/au besoin
- Réunion/groupe de travail
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre
- Autre :

### Formation continue

**10.** Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, les membres du personnel éducateur de la garderie ont-ils eu la possibilité de participer à des **activités de perfectionnement** telles que des ateliers, des cours ou des journées de formation se déroulant au service de garde ou à l'extérieur de celui-ci?

- Aucun membre
- Certains membres
- Tous les membres

**10.1** Veuillez **spécifier la raison** pour laquelle aucun membre du personnel éducateur de votre garderie n'a eu la possibilité de participer à des activités de perfectionnement au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

**10.2** Veuillez indiquer la **fréquence** de ces activités de perfectionnement au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

- Trois fois et plus par année
- Deux fois par année
- Une fois par année
- Moins souvent

**10.3** Le personnel éducateur était-il rémunéré ou recevait-il une **compensation**, financière ou autre, pour participer à ces activités de perfectionnement?

- Toujours
- Parfois
- Jamais

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

### Implication parentale

11. Veuillez indiquer les **modalités de l'implication parentale** au sein de votre garderie au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Comité consultatif de parents
- CA
- Présence à des activités organisées par la garderie
- Aucune
- Autre (veuillez spécifier) :

### Supervision du travail du personnel de la garderie

11.1 Veuillez indiquer les **modalités de supervision du travail du personnel** de votre garderie au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Utilisation d'une grille d'observation du travail du personnel de la garderie
- Mise en place d'activités de supervision formelle du personnel de la garderie
- Planification et tenue de rencontres individuelles
- Planification et tenue de rencontres en sous-groupes ou avec l'ensemble du personnel de la garderie
- Utilisation d'une grille d'auto-évaluation du travail du personnel de la garderie
- Mise en place d'activités pour s'assurer de l'appropriation du programme éducatif par tous les membres du personnel de la garderie
- Mise en place d'activités pour s'assurer de l'appropriation des contenus des formations suivies individuellement ou en équipe
- Aucune
- Autre (veuillez spécifier) :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## Évaluation et amélioration de la qualité éducative

12. Votre garderie a-t-elle été évaluée par le Ministère dans le cadre de la **Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE en installation** (Mesure) au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

- Oui  
 Non

Dans le cadre de la **Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE en installation** (évaluation portant sur l'ensemble des groupes d'enfants, soit de 0 à 5 ans), il y a des seuils à atteindre dans chacune des trois dimensions suivantes :

- **Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants**
- **Qualité de l'aménagement des lieux**
- **Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification**

Lorsque le seuil requis n'est pas atteint dans une ou plusieurs dimensions de la qualité éducative, les SGEE doivent transmettre un plan d'action dans les 45 jours suivant la demande du Ministère.

12.1 Votre garderie a-t-elle **atteint tous les seuils requis** lors de cette évaluation?

- Oui  
 Non

12.2 Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, votre garderie a-t-elle transmis au Ministère un **plan d'action** à la suite de son évaluation dans le cadre de la Mesure?

- Oui  
 Non

12.3 Veuillez indiquer le ou les **types d'actions** que votre garderie a mis en place pour améliorer la qualité éducative au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

(vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- Offrir de la formation interne  
 Offrir de la formation externe  
 Augmenter le nombre de réunions d'équipe du personnel éducateur de la garderie  
 Embaucher du personnel en soutien pédagogique et technique  
 Mettre en place du mentorat au sein de l'équipe  
 Accorder du temps pour la planification chaque semaine  
 Organiser des activités de supervision formelles et systématiques  
 Planifier des rencontres individuelles avec chaque membre du personnel  
 Améliorer le programme éducatif  
 Améliorer l'aménagement des lieux  
 Aucune  
 Autre :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**12.4** Veuillez indiquer le ou les **sujets** de la ou des **formations** :

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Interactions entre le personnel éducateur et les enfants
- Aménagement des lieux
- Pratiques d'observation des enfants et de planification des activités
- Interactions entre le personnel de la garderie et les parents
- Qualité structurelle (pratiques de gestion, leadership)
- Programme éducatif du Ministère (Accueillir la petite enfance)
- Programme éducatif spécifique de la garderie
- Soutien à l'apprentissage
- Développement langagier
- Santé/sécurité physique des enfants
- Sécurité affective des enfants (lien d'attachement)
- Qualité éducative (générique)
- Enfants ayant des besoins de soutien particuliers (trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité [TDAH], trouble du spectre de l'autisme [TSA], etc.)
- Reconnaissance des acquis
- Apprentissage par le jeu
- Éducation par la nature
- Éducation bienveillante et positive
- Lois et règlements (formation générique)
- Supervision et surveillance des enfants
- Formation offerte par une organisation externe (organisme de formation, cégep, université, association, regroupement, organisme sans but lucratif, etc.)
- Ne sais pas/préfère ne pas répondre
- Autre :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION D'ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du *RSGEE*, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le **refus d'admission** survient lorsque le service de garde éducatif communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde éducatif peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple).

Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places ou de personnel éducateur pour tous les enfants pour lesquels les parents sont à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, **le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre service de garde éducatif en raison d'un manque de places ou d'un manque de personnel ne doit pas être inclus.**

13. Est-ce que la garderie a **refusé l'admission** à des enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

13.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, **le nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée** à votre garderie au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

13.2 Veuillez **répartir** le nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée selon les **motifs** principaux de ces refus :

- *L'enfant n'est pas admissible aux **places à contribution réduite*** :
- *Les parents n'ont pas fourni les **documents** requis à l'inscription de leur enfant* :
- *L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir* :
- *Autres motifs* : 
  - *Précisez (un manque de places ou d'éducatrices ne constitue pas un motif valable dans ce contexte)* :

13.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- *Après de la garderie* :
- *Après du ministère de la Famille (qui a communiqué avec la direction à l'égard de cette plainte)* :

13.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant a-t-il été **maintenu par la garderie** (nombre)?

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

14. La garderie a-t-elle **résilié des ententes de services de garde éducatifs** ou expulsé des enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

**Note : Dans le cadre de cette question, une résiliation volontaire, par le parent, ne constitue pas une résiliation d'entente ou une expulsion.**

- Oui
- Non
- Ne sais pas

14.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre** de résiliations d'ententes ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

14.2 Veuillez **répartir** le nombre d'enfants expulsés selon les **motifs** principaux de résiliation des ententes et d'expulsion d'enfants de la garderie :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger :
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** de la garderie (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature de l'entente) :
- Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle de la garderie (ex. : acte de violence) :
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS, il est manifeste que les ressources du service de garde éducatif ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers :
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci :
- À la suite d'un **plan d'intervention ou d'un plan d'intégration** de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (**AIEH**) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier :
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation :
- La garderie, par **l'organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant) :
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé :
- **Autres motifs** (en nombre) :
- Précisez (une résiliation volontaire, par le parent, ne constitue pas un motif valable dans ce contexte) :

14.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- *Après de la garderie* :
- *Après du ministère de la Famille (qui a communiqué avec la garderie à l'égard de cette plainte)* :

14.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de la garderie a-t-elle été **maintenue** (en nombre)?

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une garderie doit répondre aux critères suivants :

- ET**
- Être située sur un lieu de travail ou d'études (autre que la garderie) ou à proximité de ce lieu;
  - Accorder, dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

15. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2025, la garderie était-elle **considérée** comme faisant partie d'un **milieu de travail ou d'études**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 19.

15.1 Y a-t-il un **partenariat officialisé** dans le cadre d'une entente entre la garderie et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

15.2 La garderie bénéficiait-elle d'un **soutien** de la part du milieu de travail ou d'études?

- Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié la garderie.
  - Aucun soutien
  - Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
  - Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
  - Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
  - Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
  - Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
  - Autre type de soutien (précisez) :

15.3 Indiquez à quel **secteur** appartient le milieu de travail ou d'études.

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.
  - Réseau de la santé
  - Fonction publique
  - Réseau de l'éducation
  - Entreprise privée
  - Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
  - Organisme communautaire

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine du 24 au 30 mars 2025.

**A. Réseau de la santé**

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre local de services communautaires (CLSC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Centre hospitalier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Autre sous-secteur de la santé (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

**B. Fonction publique**

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Gouvernement du Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Municipalité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Société d'État	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

**C. Réseau de l'éducation**

Réseau de l'éducation	Sous-secteur du milieu		Nombre d'enfants dont un parent :		
	OUI	NON	travaille dans le milieu	étudie dans le milieu	travaille et étudie dans le milieu
			(nombre)	(nombre)	(nombre)
Cégep	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Université	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

#### D. Entreprise privée

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

#### E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (ex. : parc industriel, tour de bureaux, etc.) :

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :

Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

#### F. Organisme communautaire

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

**15.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans la politique d'admission de la garderie :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance** (RSGEE).

**16.** Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé **au cours de la semaine du 24 au 30 mars 2025** selon qu'ils étaient qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.
- Pour le nombre d'heures travaillées : Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures :  $35 + 30 = 65$ .

### **Personnel éducateur qualifié :**

Nombre de **membres du personnel éducateur qualifié** qui a travaillé à la garderie au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

Nombre total d'**heures réellement travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **qualifié** au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

### **Personnel éducateur non qualifié :**

Nombre de **membres du personnel éducateur non qualifié** qui a travaillé à la garderie au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

Nombre total d'**heures réellement travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **non qualifié** au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## RATIO DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

- **Note importante** : Selon l'article 23 du RSGEE, le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'**au moins 2 membres du personnel de garde sur 3** sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde.
- Toutefois, un **assouplissement au règlement**, en vigueur jusqu'au **31 mars 2027**, permet que ce ratio soit de 1 membre du personnel de garde qualifié sur 2 membres du personnel éducateur présents dans la garderie.
- Quatre **exceptions** à cette règle sont possibles dans les cas suivants (mais un ratio minimal de 1 sur 3 doit être strictement respecté) :
  - (1) le permis initial est délivré depuis moins de 5 ans;
  - (2) le permis a été modifié depuis moins de 5 ans pour augmenter, de 8 ou plus, le nombre maximum d'enfants pouvant être reçu;
  - (3) il s'agit d'un permis de garderie et une première entente de subvention a été conclue avec le Ministère après le 31 octobre 2024, mais depuis moins de 5 ans;
  - (4) lors de la première et de la dernière heure d'ouverture prévues à la plage horaire de la garderie.

17. Veuillez indiquer le ratio de qualification du personnel éducateur qui s'appliquait à la garderie au cours de la semaine **du 24 au 30 mars 2025** (sauf à la première et à la dernière heure d'ouverture) :

- 1 sur 2  
 1 sur 3

17.1 Veuillez indiquer si le ratio qui s'applique à votre garderie au cours de la semaine du 24 au 30 mars 2025 a été **respecté** :

- Oui  
 Non

17.2 Veuillez indiquer si vous **auriez** été en mesure de respecter aussi un ratio de **1 sur 2** :

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

17.3 Veuillez indiquer si vous **auriez** été en mesure de respecter aussi un ratio de **2 sur 3** :

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

17.4 Dans le cas où le ratio n'a pas été respecté au cours de la semaine du 24 au 30 mars 2025, veuillez indiquer à quel **pourcentage du temps il n'a pu être respecté** : %

- Ce pourcentage est établi de la façon suivante : nombre d'heures pendant la semaine visée où le ratio d'une éducatrice qualifiée sur deux n'était pas respecté par rapport au nombre total d'heures de prestation de services pendant la même semaine.

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL DE LA GARDERIE

### CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus dans la garderie (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de la garderie (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés à l'entretien);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et du personnel éducateur en CPE ou garderie (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du service de garde éducatif ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## PERSONNEL DE LA GARDERIE

Seuls les membres du personnel de la garderie doivent être considérés dans cette section.

Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de la garderie ne doivent pas être incluses.

Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec la garderie.

**Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

**Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

**Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'une nouvelle employée ou d'un nouvel employé sont éprouvées.

**18.** Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde éducatifs **au 31 mars 2025** en fonction de leur sexe. *Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.*

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Membres du personnel de gestion		
Personnel éducateur qualifié		
Personnel éducateur non qualifié		
Autre membre du personnel		

**18.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) en date du 31 mars 2025.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question 21.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Membres du personnel de gestion				

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## LE PERSONNEL DE GESTION

19. En date du 31 mars 2025, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- Oui
- Non

20. En date du 31 mars 2025, y avait-il une ou des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe**?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2025 ⇒ Passez à la question 28.

21. Indiquez le **nombre de personnes** qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2025.

personnes

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

- **Les réponses fournies doivent refléter la situation des membres du personnel de gestion permanents travaillant à temps plein.**
- **Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans le contrat de travail des membres du personnel de gestion. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».**
- **Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (par exemple : 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.**
- **Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre de jours auquel la majorité des membres du personnel de gestion a droit. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).**
- **Note : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les membres du personnel de gestion du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.**

## DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les membres du personnel de gestion sont rémunérés. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

Fournissez l'information relative au **nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des membres du personnel de gestion **permanents à temps plein** en vigueur au 31 mars 2025, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».

22. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des membres du personnel de gestion.
- Non, car les membres du personnel de gestion sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.
- ⇒ Passez à la question 28.

23. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévues dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein.

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
- **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

23.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Jours fériés</b> (jour de l'An, fête du Travail, etc.) <b>La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée.</b>	

23.2 Indiquez le nombre de **jours de congé de maladie payés** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
--------------------	-----------------

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

Congé de maladie	

**23.3** Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
Congé pour obligations familiales	

**23.4** Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des membres du personnel de gestion permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
Congés personnels	

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

24. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2025 pour les membres du personnel de gestion **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez **le nombre d'années de service continu requis** pour qu'un membre du personnel de gestion permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).
- S'il n'y a aucun membre du personnel de gestion permanent (voir question 21.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.

POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		<input checked="" type="checkbox"/>	
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

25. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

25.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

25.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à **l'éducation de la petite enfance**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

25.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**25.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**26.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**.

années

**27.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde éducatif actuel**.

années

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

28. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

28.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

28.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

28.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**28.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**28.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**29.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**30.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

31. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

31.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

31.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

31.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**31.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**31.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)

**32.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**33.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

34. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

34.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

34.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

34.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**34.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**34.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**35.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**36.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## LES MOUVEMENTS DES MEMBRES DU PERSONNEL DE GESTION

### La direction générale

49. En **excluant les départs à la retraite**, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 53.2.

50. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

50.1 Inscrivez, selon les **raisons** de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre SGEÉ ou BC (nombre de personnes)	Départ pour un autre type de service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
<b>Déménagement</b>			
<b>Raison familiale ou personnelle</b> (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
<b>Maladie, accident ou décès</b>			
<b>Carrière</b> (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre emploi, dévalorisation de la profession, etc.)			
<b>Climat de travail</b> (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
<b>Départ en lien avec l'employeur</b> (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
<b>Temps de transport</b>			
<b>Retour aux études</b>			
<b>Raison de départ inconnue</b>			

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**50.2** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la direction générale étaient en **retraite progressive** ou ont **pris leur retraite**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 54.

**50.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en **retraite progressive** ou qui ont **pris leur retraite** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en <b>retraite progressive</b>	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont <b>pris leur retraite</b>	<input type="text"/>

**50.4** Inscrivez l'**âge moyen** des personnes qui occupaient un poste à la direction générale au moment où ils ont pris leur retraite.

**Âge moyen** au moment de la retraite :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**La direction adjointe**

**51. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?**

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 55.2.

**52. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).**

personnes

**52.1** Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre SGEE ou BC (nombre de personnes)	Départ pour un autre type de service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
<b>Déménagement</b>			
<b>Raison familiale ou personnelle</b> (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
<b>Maladie, accident ou décès</b>			
<b>Carrière</b> (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre emploi, dévalorisation de la profession, etc.)			
<b>Climat de travail</b> (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
<b>Départ en lien avec l'employeur</b> (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
<b>Temps de transport</b>			
<b>Retour aux études</b>			
<b>Raison de départ inconnue</b>			

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**52.2** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en **retraite progressive** ou **ont pris leur retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 56.

**52.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en **retraite progressive** ou qui **ont pris leur retraite** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant <b>en retraite progressive</b>	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui <b>ont pris leur retraite</b>	<input type="text"/>

**52.4** Inscrivez l'**âge moyen** des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

**Âge moyen** au moment de la retraite :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

## ACTIVITÉS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

**53.** Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, votre garderie a-t-elle participé à des **activités** (formations, projets, communautés de pratique ou autres) ou profité d'un **soutien personnalisé** visant l'**amélioration de la qualité éducative**?

- Oui ⇒ Répondez aux questions suivantes.
- Non ⇒ Fin du questionnaire.

**53.1** Veuillez préciser les **types** d'activités ou de soutien personnalisé :

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Séance d'information
- Formation ou perfectionnement (en présentiel ou en ligne)
- Communauté de pratiques ou autres activités de partage d'expériences
- Participation au développement d'un nouvel outil
- Accompagnement et soutien personnalisé
- Autre (précisez) :

**53.2** Veuillez préciser la ou les **dimensions** de la qualité éducative qui ont été abordées dans le cadre de ces activités.

*(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

- Interactions personnel éducateur – enfants
- Interactions personnel éducateur – parents
- Aménagement des lieux
- Pratiques d'observation des enfants et de planification
- Qualité structurelle (ex. : ratio du groupe, expérience, formation, pratiques de gestion, etc.)

**53.3** Ces activités visaient-elles à répondre aux enjeux soulevés dans le cadre de l'**évaluation de la qualité éducative** de votre garderie?

- Oui
- Non

**53.4** À la suite de votre participation à l'une de ces activités, votre garderie a-t-elle **entrepris des actions**?

- Oui (précisez) :
- Non

**53.5** Avez-vous **constaté des changements** de pratiques ou de façons de faire au sein de votre garderie?

- Oui (précisez) :
- Non

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!****RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS****(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

<b>Extrait du procès-verbal de la réunion du CA de</b> (nom du titulaire du permis)			
tenue à <b>(lieu)</b>			
le		à (heure : HHMM)	
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités de la garderie			
dont le numéro de permis est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

**Copie certifiée conforme**

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si la garderie est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.
--------------------------	---

**Annexe  
Questionnaire BC 2024-2025**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025**  
**Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial**

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des relations avec la clientèle**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**RENSEIGNEMENTS SUR LE BUREAU COORDONNATEUR**

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Nom du bureau coordonnateur (BC) : \_\_\_\_\_

Numéro du BC : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Région administrative : \_\_\_\_\_ Nombre de places à l'agrément : \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Fournissez les renseignements relativement au **conseil d'administration (CA)**.

1.1 **Nombre de réunions** du CA tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

1.2 **Nombre de membres** au CA, en date du 31 mars 2025 :

1.3 Au cours de l'exercice financier 2024-2025, est-ce que les membres du CA ont suivi une ou des **séances de formation** concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.
- Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## VÉRIFICATION D'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Selon l'article 81.2.3 de la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#) (LSGEE), constitue un empêchement :

1° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants à qui elle veut fournir des services de garde ou, selon le cas, auprès de qui elle veut exercer un rôle, une fonction ou un travail;

2° le fait pour une personne d'être accusée ou d'avoir été déclarée coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance, d'une garderie ou d'un service de garde éducatif en milieu familial ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

3° le fait pour une personne d'être visée par une ordonnance judiciaire qui subsiste contre elle et ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie ou, selon le cas, pour l'exercice d'un rôle, d'une fonction ou d'un travail auprès d'enfants à qui des services de garde sont fournis;

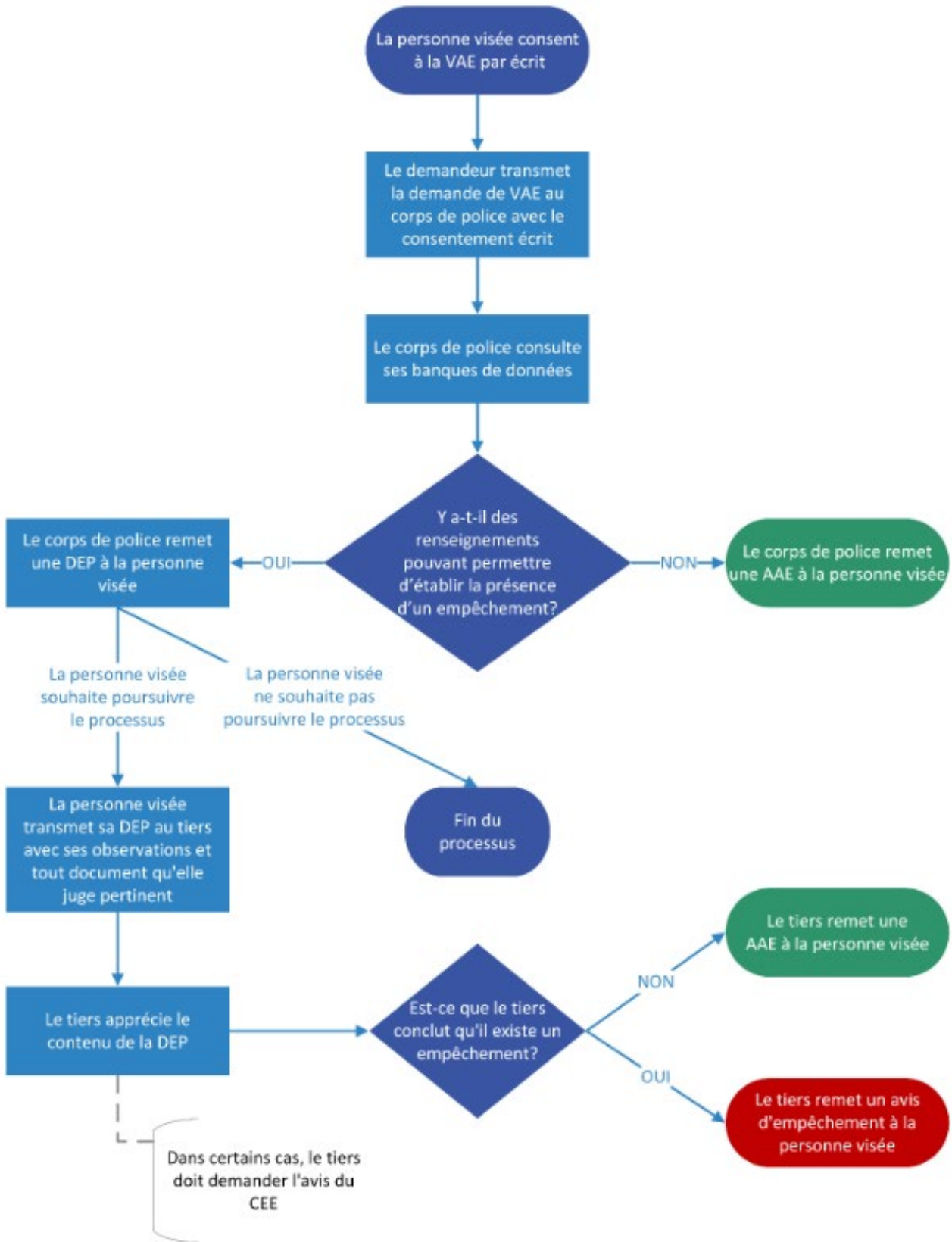
4° le fait pour une personne d'avoir ou d'avoir déjà eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre qu'elle n'a pas la probité requise pour l'administration de subventions provenant de fonds publics.

**Les personnes impliquées dans la sphère des opérations d'un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) et d'un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC)** doivent donc faire l'objet d'une **vérification d'absence d'empêchement (VAE)**. ~~Note :~~ Des particularités sont également à considérer pour une personne majeure vivant dans la résidence où des services de garde sont fournis par une personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE).

Il existe différents processus de vérification d'absence d'empêchement. Le schéma qui suit brosse un portrait du processus général.

Veillez répondre aux questions suivantes concernant la VAE. Pour plus d'informations à ce sujet, [consultez Québec.ca](#).

### Aperçu du processus général de VAE



Légende :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

DEP : déclaration d'empêchement potentiel

AAE : attestation d'absence d'empêchement

CEE : comité d'examen des empêchements

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

2. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que les VAE ont révélé, chez des **membres du CA**, des **membres du personnel du BC** ou des **candidats** pour ces fonctions, des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 3.

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les **cas où il y avait des renseignements** qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement. Précisez les **mesures prises** après l'appréciation des renseignements.

- Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en poste ou embauche (nombre)
Personnel affecté à la gestion du bureau			
Personnel affecté à la reconnaissance, à la surveillance ou au soutien pédagogique et technique ou candidat			

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements (nombre)	Cas soumis au Ministère pour appréciation (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Administrateur du BC				



Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que les **VAE** des personnes qui ont demandé une reconnaissance à titre de RSGE, des RSGE, des assistant(e)s d'une RSGE, des remplaçant(e)s d'une RSGE, des stagiaires ou des personnes majeures qui vivent dans la résidence où une RSGE fournit des services de garde ont révélé **des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement?**

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 4.

3.1 Pour chacune des catégories de personnes présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement. Précisez les mesures prises après l'appréciation des renseignements.

Catégorie	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements (nombre)	Non-reconnaissance ou suspension/révocation ou congédiement (nombre)	Délivrance, maintien de la reconnaissance, maintien en fonction ou embauche (nombre)
Personne qui demande une reconnaissance à titre de RSGE			
RSGE			
Assistant(e) d'une RSGE			
Remplaçant(e) occasionnel(le) d'une RSGE			
Stagiaire ou bénévole majeur(e) qui se présente régulièrement dans la résidence où sont fournis les services de garde			
Personne majeure qui vit dans la résidence où une RSGE fournit des services de garde			

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**3.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration de renseignements qui pourraient permettre d'établir la présence d'un empêchement.

Catégorie de personnel/ candidat	Catégorie de renseignements (en nombre)									
	Nombre total de personnes	Violence	Vol ou fraude	Drogue	Inconduite à caractère sexuel	Négligence criminelle	Omission de fournir les choses nécessaires à la vie	Incendie criminel	Conduite auto	Autre
<b>Personne qui demande une reconnaissance à titre de RSGE</b>										
<b>RSGE</b>										
<b>Remplaçant(e) occasionnel(le) d'une RSGE</b>										
<b>Stagiaire ou bénévole majeur(e) qui se présente régulièrement dans la résidence où sont fournis les services de garde</b>										
<b>Personne majeure qui vit dans la résidence où une RSGE fournit des services de garde</b>										

**3.3** En date du 31 mars 2025, existait-il un ou des **comités** auxquels votre BC pouvait recourir pour apprécier le contenu des déclarations d'empêchement potentiel à l'égard d'un membre du personnel?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 4.

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le CA)  
 interne (autre que le CA)  
 régional  
 provincial  
 autre (précisez) :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

4. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, combien de **signalements effectués par votre BC** auprès du DPJ, qui mettaient en cause une RSGE ou son entourage, **ont été retenus** pour évaluation par le DPJ?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
RSGE	
Membre du personnel de la RSGE (assistant(e), remplaçant(e) occasionnel(le))	
Entourage de la RSGE (ex. : conjoint(e), enfant majeur)	
Autre (précisez) :	

- 4.1 Dans combien de dossiers votre **BC a-t-il collaboré** avec le DPJ dans le contexte d'un **signalement qu'il a retenu** pour évaluation et qui mettait en cause une RSGE ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement retenu) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements retenus
RSGE	
Membre du personnel de la RSGE (assistant(e), remplaçant(e) occasionnel(le))	
Entourage de la RSGE (ex. : conjoint(e), enfant majeur)	
Autre (précisez) :	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**USAGERS**

5. Répartissez le nombre d'**enfants inscrits** en milieu familial au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025**, selon l'entente de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de leur **âge au 30 septembre 2024**.

- Inscrivez « 0 » s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.
- Par exemple, si un enfant inscrit en milieu familial au cours de la période du 24 au 30 mars 2025 a eu 3 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2025, vous devez l'inscrire dans la catégorie de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2024.

Âge des enfants au 30 septembre 2024	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois		
De 6 à 11 mois		
De 12 à 17 mois		
De 18 à 23 mois		
2 ans		
3 ans		
4 ans		
5 ans		
6 ans ou plus		
<b>Nombre total d'enfants inscrits</b> <i>(le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 6)</i>		

Nombre total d'enfants inscrits :

6. Répartissez le nombre d'enfants inscrits en milieu familial au cours de la période **du 24 au 30 mars 2025** (question 5) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'entente de services de garde éducatifs.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 ou moins		3,5	
1,5		4	
2		4,5	
2,5		5	
3		Plus de 5	

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## RSGE, ASSISTANT(E)S, DEMANDES DE RECONNAISSANCE ET SERVICES OFFERTS

7. Indiquez le nombre de **RSGE reconnues** par votre BC au 31 mars 2025 (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue) ainsi que le nombre d'assistant(e)s.

<b>Nombre de RSGE</b>	
<b>Nombre d'assistant(e)s</b>	

8. Indiquez le nombre de personnes qui ont **déposé un dossier complet de demande de reconnaissance** entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

- *Tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du Règlement sur les services de garde éducatif à l'enfance (RSGEE) ont été fournis.*

personnes ont déposé un dossier de demande de reconnaissance complet

- 8.1 Parmi ces personnes qui ont déposé un dossier de demande de reconnaissance complet, indiquez le nombre de personnes qui ont reçu un **avis d'intention de refus de la part du BC**.

personnes ont reçu un avis d'intention de refus de la part du BC.

- 8.2 Parmi ces personnes qui ont reçu un avis d'intention de refus de la part du BC, indiquez le nombre de personnes qui ont **présenté leurs observations au BC**.

personnes ont présenté leurs observations au BC.

- 8.3 Parmi les personnes qui ont déposé un dossier de demande de reconnaissance complet (voir question 8), indiquez le **nombre de personnes à qui la reconnaissance a été accordée** ainsi que le **nombre de personnes à qui la reconnaissance a été refusée**.

personnes se sont vu accorder la reconnaissance

personnes se sont vu refuser la reconnaissance

- 8.4 Parmi les personnes qui se sont vu refuser la reconnaissance, indiquez le **nombre de personnes** qui ont contesté la décision devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ).

personnes ont contesté la décision devant le TAQ

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

9. Indiquez les **services offerts** par des RSGE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Services offerts	Oui	Non
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Fin de semaine</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- 9.1 Pour chaque type de service offert, indiquez le **nombre de RSGE** qui ont offert le service et le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période **du 24 au 30 mars 2025**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

Services offerts	Nombre de RSGE	Nombre total d'enfants inscrits
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)		
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)		
<b>Fin de semaine au total</b>		
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)		
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>		
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)		

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**MANDAT DU BC**

10. Répartissez en **pourcentages** le temps consacré en moyenne, à votre connaissance, par votre BC aux fonctions suivantes au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

- *Si l'agrément est détenu par un CPE, ne répartissez que le temps consacré par le BC.*

Fonctions	Répartition du temps du BC en pourcentages (%)
Accorder, renouveler, suspendre ou révoquer, suivant les cas et les conditions prévus par la loi, la <b>reconnaissance</b> à titre de RSGE	
Assurer le <b>respect des normes</b> déterminées par la loi applicables aux RSGE reconnues par le BC	
Répartir, entre les RSGE, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les <b>places</b> donnant droit à des services de garde subventionnés	
Déterminer l' <b>admissibilité</b> d'un parent à la contribution fixée par le gouvernement en vertu de l'article 82 de la LSGEE	
Administrer l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution, le retrait ou la récupération de <b>subventions</b> aux RSGE ou de subventions visées au troisième alinéa de l'article 96 de la LSGEE et assurer la signature et la gestion des ententes ainsi que des documents et renseignements nécessaires à l'administration des subventions	
Rendre disponible aux parents de l' <b>information</b> concernant la prestation de services de garde en milieu familial	
Faire de la <b>prospection</b> sur le territoire attribué afin de <b>repérer</b> et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir RSGE	
<b>Promouvoir</b> la garde en milieu familial comme mode de prestation de services de garde éducatifs à l'enfance	
Offrir, sur demande, du <b>soutien pédagogique ou technique</b> aux RSGE	
<b>Formation et perfectionnement</b> des RSGE proposées par le BC	
<b>Administrer</b> le BC	
Traiter les <b>plaintes</b> concernant les RSGE	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	
<b>TOTAL (100 %)</b>	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**10.1** Dans le cas de la **prospection** afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir RSGE, veuillez indiquer les types d'actions prises au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

*(vous pouvez choisir plusieurs réponses)*

- Publicité dans les journaux
- Publicité à la radio ou à la télévision
- Publicité sur les réseaux sociaux
- Entrevue(s) dans les journaux
- Entrevue(s) à la radio ou à la télévision
- Production et diffusion d'outils d'information
- Participation à des foires ou des salons de l'emploi
- Offre de marrainage ou d'accompagnement personnalisé lors du processus de reconnaissance
- Site Web du BC
- Offre à faible coût/gratuité d'une formation préalable à la reconnaissance
- Autre (veuillez préciser) :

**10.2** Dans le cas de la **promotion** de la garde en milieu familial, veuillez indiquer les types d'actions prises au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

*(vous pouvez choisir plusieurs réponses)*

- Publicité dans les journaux
- Publicité à la radio ou à la télévision
- Publicité sur les réseaux sociaux
- Entrevue(s) dans les journaux
- Entrevue(s) à la radio ou à la télévision
- Production et diffusion d'outils d'information
- Participation à des foires ou des salons de l'emploi ou de la parentalité
- Autre (veuillez préciser) :

**10.3** Avez-vous entrepris des actions spécifiques afin de repérer des personnes non reconnues qui offrent des services de garde en milieu familial (PNR) et d'établir un contact avec elles?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 12.

**10.4** Veuillez indiquer les types d'actions prises :

- Faire connaître les incitatifs
- Aller à la rencontre des PNR
- Autres (veuillez préciser) :

**11.** Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne les **suspensions, les révocations** et les **cas de non-renouvellement de la reconnaissance de RSGE** effectués par votre BC au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, en vertu du RSGEE.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

	Inscrivez le nombre
Nombre d' <b>avis d'intention de suspension</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
Nombre d' <b>avis d'intention de révocation</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
Nombre de <b>révocations</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
Nombre d' <b>avis d'intention de non-renouvellement</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
Nombre de <b>cas de non-renouvellement</b> en vertu de l' <b>article 75</b> du RSGEE	
<b>Nombre de révocations en vertu de l'article 76 du RSGEE</b>	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu du <b>2<sup>e</sup> alinéa de l'article 77</b> du RSGEE (contexte d'urgence ou dans le but d'éviter un préjudice ou un dommage sérieux ou irréparable aux personnes)	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu du <b>paragraphe 1 de l'article 77.1</b> du RSGEE (signalement retenu pour évaluation par le DPJ ou signalement donnant lieu à la divulgation de renseignements confidentiels par le DPJ au directeur des poursuites criminelles et pénales [DPCP] ou à un corps de police prévue à l'article 72.7 de la <b>Loi sur la protection de la jeunesse</b> )	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu du <b>paragraphe 2 de l'article 77.1</b> du RSGEE (enquête menée par le Ministère en raison de faits reprochés à la RSGE et qui sont d'une nature telle que leur continuation ou leur répétition risquerait de compromettre gravement la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants)	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu du <b>paragraphe 3 de l'article 77.1</b> du RSGEE (plainte adressée au BC, que ce dernier estime recevable, relative à des faits qui sont reprochés à la RSGE et qui sont d'une nature telle que leur continuation ou leur répétition risquerait de compromettre gravement la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants)	
Nombre de <b>suspensions</b> en vertu de l' <b>article 79</b> du RSGEE	
<b>Nombre de suspensions en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 42.0.1 de la LSGEE (évacuation de l'ensemble de la résidence)</b>	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

12. Indiquez le nombre de **visites à l'improviste**, de **visites à la suite d'une plainte** et de **visites de suivi** que votre BC a effectuées auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

- *Inscrivez « 0 » si aucune.*

Type de visite	Nombre de visites
Visite à l'improviste	
Visite à la suite d'une <b>plainte</b>	
Visite de suivi à la suite d'une <b>contravention constatée</b> (au cours d'une visite à l'improviste ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte)	

13. Indiquez le **nombre de plaintes** concernant les RSGE reçues par votre BC au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

plaintes

13.1 Répartissez ces plaintes selon leur **raison principale**.

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question précédente.*

Raison	Nombre de plaintes
<b>Santé</b>	
<b>Sécurité</b>	
<b>Attitudes et pratiques inappropriées</b> à l'égard des enfants	
<b>Communication</b> avec les parents	
<b>Frais de garde</b> et contributions excédentaires	
Respect de l' <b>entente de services</b> avec les parents	
<b>Alimentation</b>	
<b>Programme éducatif</b>	
<b>Refus d'admission</b> d'un enfant par la RSGE	
<b>Expulsion</b> d'un enfant par la RSGE	
Autre (précisez) :	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

Pour les deux questions suivantes, veuillez indiquer la catégorie des **contraventions à la LSGEE ou aux règlements constatés chez les RSGE**, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

14. Pour les contraventions constatées chez les RSGE à l'occasion d'une **visite à l'improviste**, déterminez les catégories de contraventions les plus souvent constatées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent constatée et 5, la moins souvent constatée.

- *Déterminez les catégories qui correspondent aux contraventions les plus souvent constatées (ex. : si trois contraventions de nature différente ont été constatées, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la catégorie de contravention appropriée).*
- *Indiquez un maximum de cinq catégories de contraventions; si plus de cinq ont été constatées, indiquez les principales.*

Catégorie de la contravention constatée à l'occasion d'une visite à l'improviste	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la <b>reconnaissance</b>	
<b>Lieux</b> où sont offerts les services de garde éducatifs, <b>équipement et mobilier</b> du service de garde éducatif en milieu familial	
<b>Accès aux lieux</b> où sont offerts les services de garde éducatifs, <b>sécurité, salubrité et santé</b> (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
<b>Médicaments, produits naturels</b> , produits toxiques et produits d'entretien	
<b>Fiches</b> d'inscription et fiches d'assiduité	
<b>Heures</b> d'ouverture, <b>absence</b> et <b>remplacement</b> de la RSGE	
Application du <b>programme éducatif</b> ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
<b>Frais de garde</b> , contribution réduite ou frais excédentaires	
<b>Communication</b> avec les parents	
<b>Dossier éducatif</b> de l'enfant	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**15.** Pour les contraventions constatées chez les RSGE à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte qui a été déposée entre le **1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025**, déterminez les catégories de contraventions les plus souvent constatées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent constatée et 5, la moins souvent constatée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux contraventions les plus souvent constatées (ex. : si trois contraventions de nature différente ont été constatées, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la catégorie de contravention appropriée).
- Indiquez un **maximum de cinq** catégories de contraventions; si plus de cinq ont été constatées, indiquez les principales.

Catégorie de la contravention constatée à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la <b>reconnaissance</b>	
<b>Lieux</b> où sont offerts les services de garde éducatifs, <b>équipement et mobilier</b> du service de garde éducatif en milieu familial	
<b>Accès aux lieux</b> où sont offerts les services de garde éducatifs, <b>sécurité, salubrité et santé</b> (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	
<b>Médicaments, produits</b> naturels, produits toxiques et produits d'entretien	
<b>Fiches</b> d'inscription et fiches d'assiduité	
<b>Heures</b> d'ouverture, <b>absence</b> et <b>remplacement</b> de la RSGE	
Application du <b>programme éducatif</b> ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	
<b>Frais de garde</b> , contribution réduite ou frais excédentaires	
<b>Communication</b> avec les parents	
<b>Dossier éducatif</b> de l'enfant	
Autre (précisez) :	
Autre (précisez) :	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

16. Indiquez le nombre de **demandes de soutien pédagogique et technique** de la part des RSGE reçues par votre BC au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

demandes

17. À combien de ces demandes avez-vous **répondu**?

18. Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs **rencontres** sur les lieux où sont offerts les services de garde éducatifs?

19. Indiquez le **nombre de demandes** concernant chacun des thèmes suivants :

- *Le nombre total de demandes peut dépasser le nombre de demandes de soutien, car chaque demande peut comporter plusieurs thèmes.*

Thème	Nombre de demandes
Cadre législatif, réglementaire et normes applicables	
Formation préalable à la reconnaissance de la RSGE et activités de perfectionnement	
Aspects administratifs (statut de la RSGE, tenue de dossiers, conservation des documents, etc.)	
Domaines de développement (physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif)	
Allocation pour l'intégration en service de garde (AISG)	
Prévention et interventions en matière de sécurité (aménagement des lieux, entreposage, surveillance constante, etc.)	
Prévention et interventions en matière de santé (infections, routine d'hygiène, désinfection, etc.)	
Prévention et interventions en matière d'alimentation (intolérances, allergies, préparation et conservation des aliments, etc.) et saines habitudes alimentaires	
Élaboration et application du programme éducatif	
<b>Saines habitudes de vie (ex. : jeu actif et moteur)</b>	
Dossier éducatif	
Pédagogie et pratiques éducatives (processus de l'intervention éducative)	
Dimensions de la qualité éducative (l'interaction entre la RSGE et les enfants, les expériences vécues par les enfants, l'aménagement des lieux et le matériel, l'interaction entre les RSGE et les parents)	
Autre (précisez) :	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## MÉCANISMES DE CONSULTATION DES RSGE

20. Votre BC disposait-il d'un ou de plusieurs **mécanismes de consultation des RSGE** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025?

- Oui
- Non

20.1 Indiquez le nombre de fois où le ou les mécanismes de consultation ont été **utilisés** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Mécanisme de consultation	Nombre de fois utilisé
Conférence téléphonique	
Consultation par courriel	
Portail informatique	
Forum de discussion	
Sondage (Web, réseaux sociaux, papier, etc.)	
Café-rencontre/réunion (virtuel ou présentiel)	
Rencontre du comité consultatif	
Autre (précisez) :	

20.2 Indiquez le ou les **sujets** ayant fait l'objet d'une consultation auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

**Inscrire le ou les  
sujets :**

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## SONDAGE DE SATISFACTION DES RSGE

**21. Avez-vous **entrepris des actions** à la suite des résultats obtenus au **sondage de satisfaction des RSGE** à l'égard des pratiques de votre BC?**

- Oui
- Non

**21.1** Veuillez indiquer les **actions entreprises** :

- Partage des résultats aux membres du personnel du BC
- Formation(s) offerte(s) aux membres du personnel
- Actions visant l'harmonisation des pratiques
- Autres (veuillez préciser) :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## MESURES INCITATIVES À L'INTENTION DES RSGE

Pour répondre aux questions 21 et 22, veuillez vous référer aux instructions n<sup>os</sup> 3 et 4 :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>

22. Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une **mesure incitative visant le recrutement** (selon l'instruction n<sup>o</sup> 4), au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

Instruction n <sup>o</sup> 4 (recrutement)	Nombre de RSGE
RSGE ayant bénéficié du montant de 3 500 \$	
RSGE ayant bénéficié de cette mesure, suspendues ou révoquées au cours des 12 premiers mois de leur reconnaissance	

22.1 Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une **mesure incitative visant le maintien du nombre de places** (selon l'instruction n<sup>o</sup> 3), au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 :

Instruction n <sup>o</sup> 3 (9 enfants)	Nombre de RSGE
RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2024	
RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 au 31 mars 2025	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

### CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

**Gestionnaire** : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

**Autre membre du personnel** : tous les autres membres du personnel, soit :

- le **personnel de service** : fournit des services et exécute des tâches directement liées aux responsabilités du BC (responsable de l'alimentation ou cuisinier(-ière), préposé(e) à l'entretien ménager, préposé(e) à la cuisine, aide-cuisinier(-ière), préposé(e) à la désinfection);
- le **personnel de soutien pédagogique ou technique** : intervient principalement auprès des RSGE (agent(e)-conseil en soutien pédagogique et technique, agent(e) de conformité);
- le **personnel de soutien administratif** : soutient l'administration du BC (adjoint(e) administratif(-ive), commis comptable ou secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

**Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

**Période d'essai (*probation*)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.

**Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

**Temps plein** : 32 heures et plus par semaine.

**Temps partiel** : moins de 32 heures par semaine.

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**PERSONNEL DU BC**

Seuls les membres du personnel du BC doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses. Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec le BC.

23. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre BC au 31 mars 2025. Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre
Gestionnaire	
Autre membre du personnel	

24. Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2025.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 23.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Gestionnaire				
Autre membre du personnel				

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans **le contrat de travail des gestionnaires**. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (ex. : 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (ex. : s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note** : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

## DÉFINITIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Congés payés** : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérées. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

### Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2025, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

25. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.

26. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévues dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.). La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale en prévoit une.
- Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
- Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

26.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

Nombre de jours :

26.2 Indiquez le nombre de jours de **congé payés de maladie** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

Nombre de jours :

26.3 Indiquez le nombre de jours de **congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

Nombre de jours :

26.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

Nombre de jours :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

27. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2025 pour les gestionnaires permanents. Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'années de service continu requis pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*

POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien <u>d'années</u> de service continu
3 semaines (6 %)		<input checked="" type="checkbox"/>	
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

28. En date du 31 mars 2025, y avait-il une personne qui occupait le poste à la direction générale?

- Oui
- Non

29. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les **domaines de formation** pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction générale a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

29.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux **sciences de l'éducation**, mais qui **ne se destinent pas à la petite enfance** (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**29.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme

**30.** Indiquez le **nombre d'années d'expérience** à la direction générale en service de garde éducatif ou en BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**31.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du BC actuel.

**32.** Combien de personnes occupaient **un poste à la direction adjointe** en date du 31 mars 2025?

 personnes

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

33. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – BC               | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |

33.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

33.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

33.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**33.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**33.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |
|  | <input type="radio"/> Aucun diplôme                          |

**34.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou en BC, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**35.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

36. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Direction adjointe à la pédagogie  
 Direction adjointe – BC
  Autre type de direction adjointe

36.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Aucun diplôme

36.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

36.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**36.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux **sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance** (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**36.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |
|  | <input type="radio"/> Aucun diplôme                          |

**37.** Indiquez le **nombre d'années d'expérience** à la direction adjointe en service de garde éducatif ou en BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**38.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel**.

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

39. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Direction adjointe à la pédagogie  
 Direction adjointe – BC
  Autre type de direction adjointe

39.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Aucun diplôme

39.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

39.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**39.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux **sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance** (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**39.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |
|  | <input type="radio"/> Aucun diplôme                          |

**40.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou en BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**41.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel**.

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

### La direction générale

42. En **excluant les départs à la retraite**, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?

- Oui  
 Non

42.1 Indiquez le **nombre de personnes qui ont quitté leur poste** à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

42.2 Inscrivez, selon les **raisons de leur départ**, le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui ont quitté définitivement l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre BC ou SGEE (nombre de personnes)	Départ pour un autre type service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre emploi, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

43. Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

Non

**43.1** Indiquez le **nombre de personnes** qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en **retraite progressive** ou qui ont pris leur **retraite** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

	<b>Membres de la direction générale (nombre)</b>
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en <b>retraite progressive</b>	
Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur <b>retraite</b>	

**43.2** Inscrivez l'**âge moyen** des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où elles ont pris leur **retraite**.

Âge moyen au moment de la retraite :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

**La direction adjointe**

**44. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la direction adjointe ont définitivement quitté l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025?**

- Oui  
 Non

**44.1** Indiquez le **nombre de personnes** qui ont **quitté leur poste** à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

**44.2** Inscrivez, selon les **raisons de leur départ**, le **nombre des personnes** qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont définitivement quitté l'entreprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre BC ou SGEE (nombre de personnes)	Départ pour un autre type service de garde (hors réseau) (nombre de personnes)	Lieu de départ inconnu (nombre de personnes)
<b>Déménagement</b>			
<b>Raison familiale ou personnelle</b> (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
<b>Maladie, accident ou décès</b>			
<b>Carrière</b> (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre emploi, dévalorisation de la profession, etc.)			
<b>Climat de travail</b> (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
<b>Départ en lien avec l'employeur</b> (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
<b>Temps de transport</b>			
<b>Retour aux études</b>			

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

<b>Raison de départ inconnue</b>			
--------------------------------------	--	--	--

**45.** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non

**45.1** Indiquez le **nombre de personnes** qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en **retraite progressive** ou qui ont pris leur **retraite** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

	<b>Membres de la direction adjointe (Nombre)</b>
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en <b>retraite progressive</b>	
Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur <b>retraite</b>	

**45.2** Inscrivez l'**âge moyen** des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

## MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

### RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du BC)			
tenue à (lieu)			
le		2025,	à (heure : HHMM)
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du BC			
dont le numéro d'agrément est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

#### Copie certifiée conforme

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

ADMINISTRATION PROVISoire

Nom du BC : \_\_\_\_\_ Numéro du BC : \_\_\_\_\_

- Cochez cette case si le BC est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

